



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MARCIGNY

Rapport de présentation - Cahier 2 : Le contexte paysager

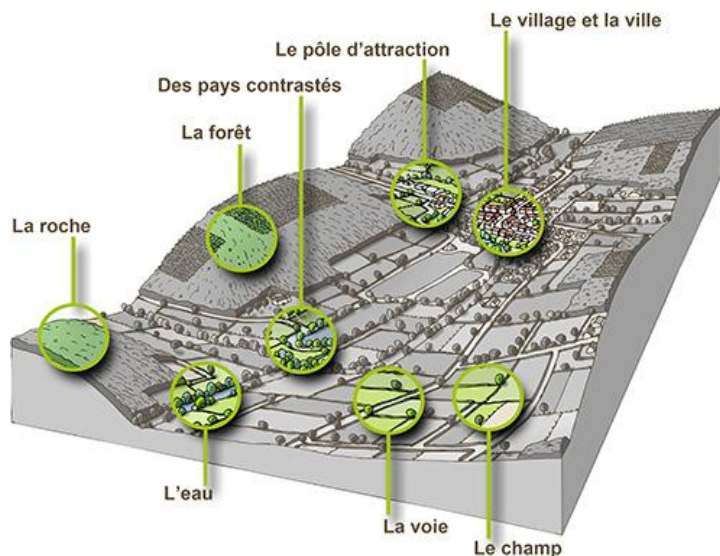


CAHIER 2 : LE CONTEXTE PAYSAGER • SOMMAIRE

ANALYSE PAYSAGERE	1
Contexte général	2
Analyse paysagère.....	9
Analyse des entités paysagères.....	14
Analyse des séquences paysagères.....	21
La trame verte paysagère.....	28
LE PATRIMOINE.....	40
Le patrimoine	41
Synthèse des enjeux – le contexte paysager	52

ANALYSE PAYSAGERE





Bloc diagramme Paysage – Atlas des paysages de Saône-et-Loire

CONTEXTE GÉNÉRAL

●●● L'analyse paysagère de la commune bénéficie des documents à plus grande échelle qui permettent de la situer dans un large contexte. Ainsi ce chapitre évoque rapidement le paysage régional puis les paysages des Unités Paysagères de l'Atlas des Paysages de Saône et Loire et enfin détaille plus précisément le paysage de la communauté de communes.

La Direction Départementale du territoire (DDT) de Saône-et-Loire a réalisé un Atlas des paysages de Saône et Loire en 2019. Il a distingué 13 Unités Paysagères, chacune constituées de plusieurs sous-unités. Chaque unité fait l'objet d'un portrait avec les repères géographiques, les grandes dynamiques et les enjeux paysagers : <http://www.atlas-paysages.saone-et-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=sommaire>

La délimitation des unités se fait en analysant les éléments du paysage : la roche et le sol, l'eau, la forêt, le village, la ferme et le champ, la voie, les pôles d'attractions historiques.

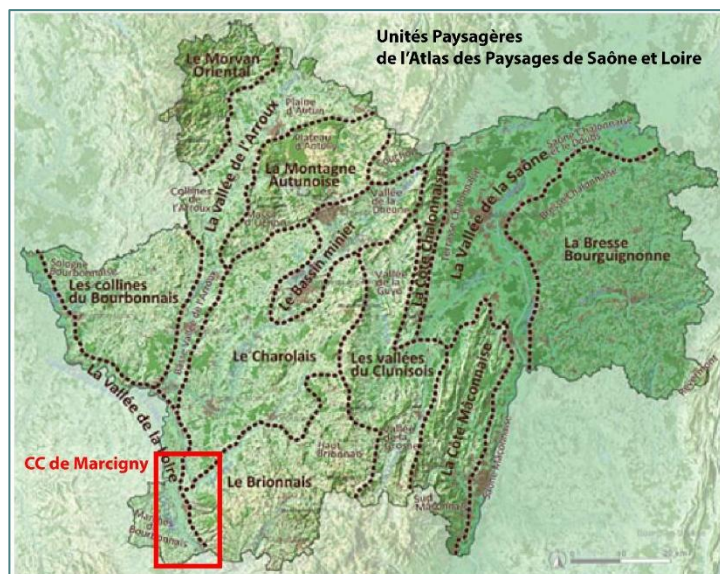
Définition d'une unité paysagère :

- Homogénéité de relief (plateau, vallon, coteau, laine)
- Homogénéité de mode d'occupation du sol
- Limites bien marquées (ruptures de pente, lisière, lignes de force du relief comme les crêtes)
- Identité des fonctions des usages (bassin de vie)

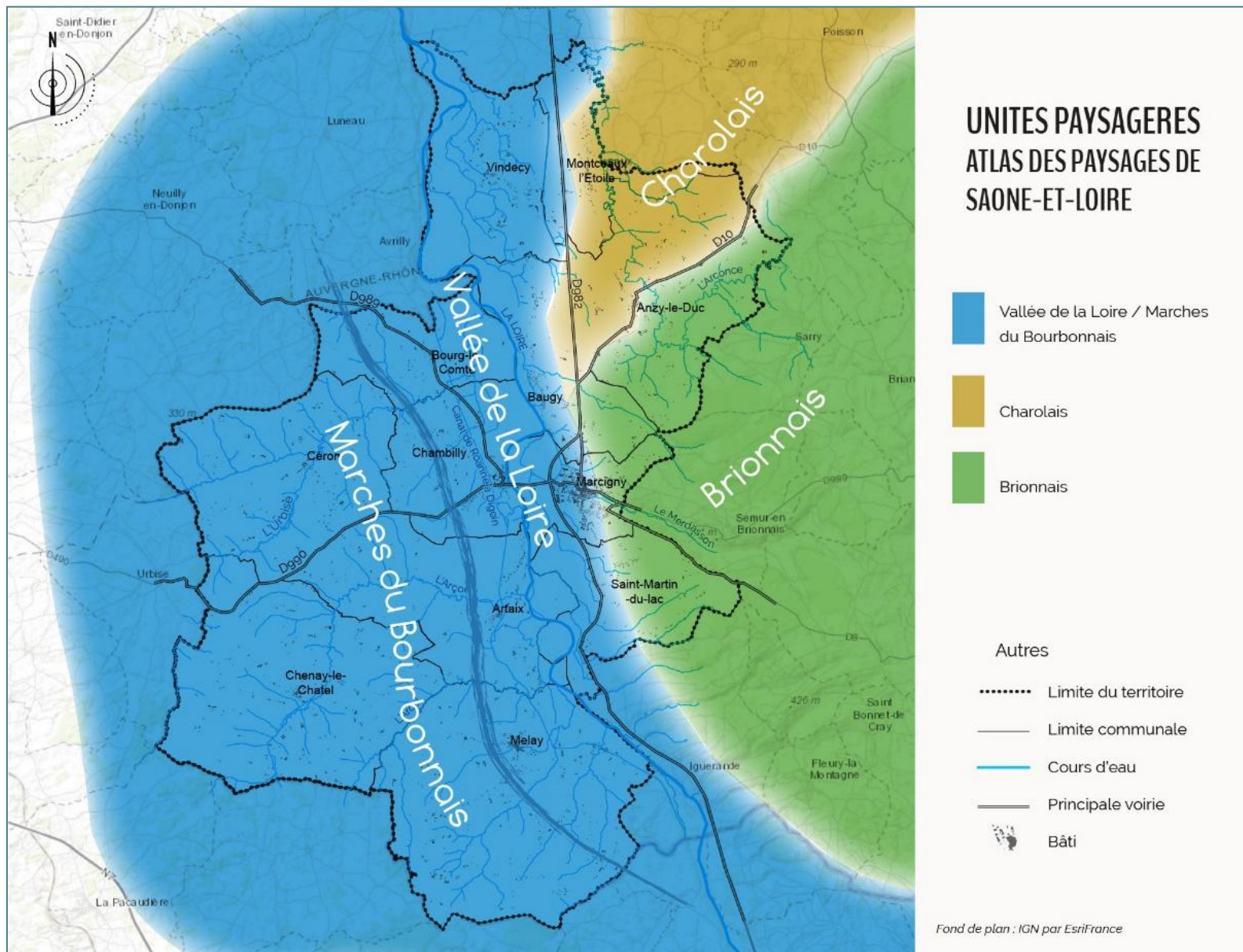
La communauté de Communes de Marcigny se trouve à cheval sur trois unités :

- Le Charolais (extrémité Sud)
- Le Brionnais (extrémité Ouest)
- La vallée de la Loire
 - La Plaine de la Loire
 - Les Marches du Bourbonnais (plateau et reliefs au-dessus de la vallée de la Loire)

L'ensemble de ces paysages est caractérisé par les haies basses du bocage qui ourle les champs et chemins, et animé par l'élevage (race charolaise).



Carte des Unités Paysagères – Atlas des paysages de Saône-et-Loire



Répartition des communes de la CC de Marcigny dans les unités paysagères de l'Atlas des paysages de Saône et Loire

Communes				Vallée de la Loire	Marches du Bourbonnais	Charolais	Brionnais
Anzy-le-Duc						X	X
Artaix				X	X		
Baugy				X		X	X
Bourg-le-Comte				X	X		
Céron				X	X		
Chambilly				X	X		
Chenay-le-Châtel				X	X		
Marcigny				X			X
Melay				X	X		
Montceaux-l'Etoile				X			
Saint-Martin-du-Lac				X			X
Vindecy				X		X	

Les grands enjeux thématiques issus de l'Atlas sont déclinés ci-après et ajustés au territoire la communauté de communes.



• Les enjeux liés à l'agriculture :

Le paysage s'ouvre largement sur de vastes parcelles cultivées, limitées par des lisières boisées. On assiste à une « simplification » du paysage : la taille des parcelles cultivées s'agrandit, les haies disparaissent et la place de l'arbre diminue. De nouveaux bâtiments agricoles apparaissent aux abords des fermes anciennes.

Les recommandations sont de pérenniser le bocage en :

- préservant et renouvelant le maillage bocager,
- maintenant ou créant un réseau de chemins donnant accès au bocage,
- maintenant une diversité dans les paysages de grandes cultures : conserver une diversité de tailles de parcelles, encourager la présence des arbres, mettre en valeur les abords des villages,
- préservant une diversité paysagère dans le vignoble (murs en pierres, cabanes, petit patrimoine, arbres isolés, bosquets, pelouse sèches ...),
- préservant et valorisant les vues,
- maintenant les clairières agricoles « montagnardes »,
- accompagnant l'évolution du bâti agricole.

• Les enjeux liés à la forêt :

La forêt occupe 25% du territoire de Saône et Loire, en grande partie sur les sommets. Les bois sont moins présents dans la communauté de communes de Marcigny. Les recommandations sont de :

- veiller à la gestion forestière des versants,
- maîtriser les effets artificiels des plantations,
- instaurer des modes d'exploitation plus doux pour atténuer l'impact visuel des coupes,
- animer les lisières et les voies d'accès,
- mettre en valeur les carrefours et les petits événements le long de voies,
- valoriser les allées et les chemins forestiers.



• Les enjeux liés à l'urbanisme :

Les villages et villes ont de grandes qualités patrimoniales. Les extensions urbaines récentes se sont surtout réalisées avec des maisons et des lotissements en périphérie des centres anciens ou étirés le long des routes. Les silhouettes des villages sont souvent brouillées. Les entrées de ville se font à travers des tissus commerciaux et artisanaux qui sont souvent peu qualitatifs et donnent une mauvaise image.

- animer les lisières et les voies d'accès,
- mettre en valeur les carrefours et les petits événements le long de voies,
- valoriser les allées et les chemins forestiers.
- Les recommandations sont de :
- promouvoir une urbanisation plus dense,
- affirmer les limites de la ville,
- mettre en valeur les villages et leurs sites,
- développer le bourg en harmonie avec son site,
- tenir compte de l'ambiance villageoise,
- recomposer l'urbanisation existante et dynamiser le centre ancien,
- valoriser le patrimoine bâti et l'héritage industriel,
- valoriser les espaces publics et en prévoir de nouveaux,
- aménager avec soin les zones d'activités.

• Les enjeux liés à l'eau :

L'eau est très présente dans la région, sous forme naturelle (fleuve Loire, rivière et ruisseaux) mais aussi historiquement sous forme aménagée pour les activités humaines (canal avec écluses, port, étangs, drainage des terres marécageuses ...). Le transport fluvial a été en partie délaissé, mais il revient aujourd'hui en force comme atout touristique. Les recommandations sont de :

- affirmer la présence des vallées et vallons : maintenir leur visibilité et éviter la fermeture des fonds de vallée,
- voir et pouvoir accéder à la rivière,
- mettre en valeur les ouvrages hydrauliques et leurs abords,
- révéler les sites urbains au bord de l'eau et valoriser le patrimoine lié à l'eau,





Bourg-le-Comte - Canal de Roanne à Digoin



Melay – Chemin rural bordé de haies

- valoriser et mettre en scène le paysage du canal,
- valoriser la présence des étangs.

• Les enjeux paysagers liés à la route et au chemin :

Le paysage perçu depuis la route est souvent la première impression du territoire, et c'est aussi l'un des principaux paysages quotidiens de ceux qui y vivent. Dans les collines, les routes empruntent souvent les lignes de crêtes, reliant les villages dont beaucoup sont en hauteur. La route traverse les bourgs, passe par des points hauts et des vallées. Les voies offrent de larges vues panoramiques sur les paysages alentours. Les recommandations sont de :

- valoriser les itinéraires majeurs de découvertes, axes vitrines du territoire,
- accompagner les infrastructures d'un projet de paysage,
- affirmer la qualité des traversées et des entrées de bourgs,
- valoriser les événements du paysage routier,
- veiller à la qualité des carrefours,
- retrouver des chemins quotidiens : penser aux cheminements doux dans les villes et préserver les chemins ruraux,
- valoriser les sites et itinéraires singuliers,

En 2011 une **Charte de qualité paysagère, Urbaine et Architecturale** pilotée par le **Syndicat Mixte du Pays Charolais Brionnais** a permis de déterminer le potentiel du territoire. Ce document a proposé des recommandations et des outils de sensibilisation à l'intention des élus, des « aménageurs » (agriculteurs, sylviculteurs, professionnels de la construction et de l'aménagement), et des habitants.

Les objectifs de la charte sont :

- préserver la richesse paysagère et architecturale du Pays,
- réhabiliter les unités paysagères et le patrimoine bâti dégradés,
- faire des propositions quant au nouveau bâti,
- être un référent pour tous les projets d'aménagement du territoire,
- aider à la gestion de l'urbanisme du territoire,
- œuvrer au développement durable.



Les haies bocagères ponctuées de grands arbres soulignent le relief. Les fermes sont traditionnellement dispersées.



Prairies bocagères ponctuées des taches blanches du bétail à Artaix

Un diagnostic à l'échelle du Pays a permis de dégager des grands caractères :

- une trame bocagère très présente,
- un habitat rural traditionnellement dispersé,
- des villages modestes,
- un patrimoine architectural riche et varié

La charte recommande de :

- Préserver et valoriser le patrimoine bâti.
- Prendre en compte le paysage depuis les grands axes de découverte : la Loire, le Canal de Roanne à Digoin, les Rd 982 et 10 :
 - Valoriser l'image des villes traversées et vues depuis les axes
 - Rendre les entrées de villes plus agréables et leur redonner une identité
 - Gérer l'étalement urbain
 - Conserver l'équilibre entre espaces ouverts / espaces fermés
 - Valoriser l'itinéraire touristique Charolles / Anzy-le-Duc
- Préserver et valoriser le bocage : aider les agriculteurs à conserver la trame des haies bocagères, penser au renouvellement des arbres isolés.
- Valoriser les connexions des villes et villages avec l'eau, et réintroduire le végétal dans l'espace public.

ANALYSE PAYSAGÈRE

Le contexte paysager

●●● L'analyse paysagère met en avant les « motifs », éléments constitutionnels du paysage : les motifs naturels (relief et ruptures de pente, lignes de crêtes, boisements, cultures, cours d'eau ...) et artificiels (zones bâties, routes, infrastructures diverses ...).

La carte suivante illustre cette analyse. Elle permet de lister les grandes caractéristiques :

- **Une large vallée centrale**, orientée Nord/Sud, encadrée de collines séparées par des vallons plus ou moins marqués.
- **Un relief général de collines arrondies** qui permet de nombreuses vues panoramiques et induit des co-vision de versant à versant, de versant à vallée.
- **Un paysage bocager bien préservé**, avec de nombreuses haies et peu de zones boisées. Ces dernières se trouvent surtout sur le versant de la « marche » au-dessus de la vallée de la Loire et sur les versants des collines Est, davantage montagneux.
- **Une forte présence de l'eau** « naturelle » (la Loire, les rivières et ruisseaux), et « artificielle » (le canal de Roanne à Digoin).
- **Des vues nombreuses et étendues**, depuis les crêtes des collines à l'Ouest, depuis les ruptures de pentes (promontoire d'une fin de colline, relief de la marche au-dessus de la vallée de la Loire, et depuis la vallée sur les reliefs alentours.
- **Une riche typologie de villages** selon leur emplacement : villages de promontoire, de pied de versant, de vallée et de bord d'eau
- **Une tendance au mitage**, surtout dans la vallée de la Loire, en extension le long des routes principales, dans les versants bien exposés et autour des bourgs
- **Un grand nombre de bâti patrimonial** sur l'ensemble de la communauté de communes.





Vue sur la Vallée de l'Arconce depuis la commune de Monceaux l'Etoile



Vue sur la Vallée de la Loire depuis le village de Baugy



Vue sur le Charolais-Brionnais depuis les hauts du Bourbonnais (route panoramique de Céron)

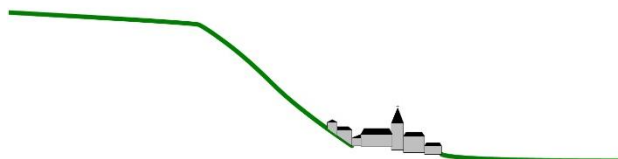
Vue sur la Vallée de la Loire et le Charolais-Brionnais depuis Bourg-le-Comte



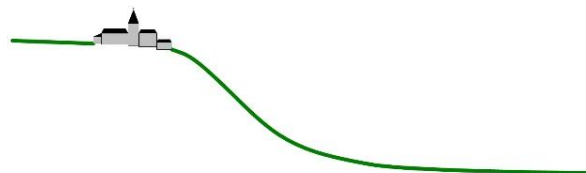
Les typologies de villages



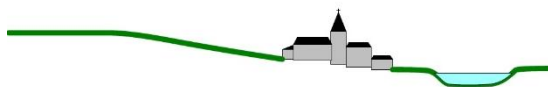
Village de Vallée



Village de Pied de versant



Village de Promontoire



Village de Bord d'eau

Les **silhouettes** des villages sont très importantes pour la qualité des paysages. L'image traditionnelle des maisons groupées autour du clocher se décline sous différentes formes selon les contraintes qui ont orientées le développement. Relief, cours d'eau, bois, routes ont produits des silhouettes qui ont été regroupées en plusieurs types. Il faut bien noter que parfois certains villages n'ont pas la même allure selon les points de vue.

Ces silhouettes qui permettent de se repérer dans le grand paysage sont fragiles. Les extensions urbaines non maîtrisées viennent souvent les déformer jusqu'à les rendre parfois illisibles. La reconnaissance des différents types de la CC permettra leur préservation et leur développement harmonieux. Ces silhouettes sont principalement les suivantes :

- **Village de vallée** : implantation en fond de vallée, avec le plus souvent des cultures aux alentours.
- **Village de pied de versant** : Implantation au niveau de la rupture de pente entre le versant et la vallée.
- **Village de promontoire** : implantation sur une crête ou une extrémité de relief qui situe le village en position très visible, avec une grande sensibilité aux modifications.
- **Village de bord d'eau** : implantations en lien avec l'eau, sur une des rives ou de part et d'autre.

Les co-visions entre villages sont également prises en compte dans l'analyse.

Village	Vallée	Pied de versant	Promontoire	Bord d'eau
Anzy-le-Duc		X		
Artaix		X		X
Baugy	X			
Bourg-le-Comte			X	
Céron		X		X
Chambilly	X			X
Chenay-le-Châtel		X		
Marcigny		X		
Melay		X		
Montceaux l'Etoile		X		
St Martin-du-Lac	X			
Vindecy	x			





Village de plaine – St Martin-du-Lac



Village de promontoire – Bourg-le-Comte qui domine la vallée de la Loire



Village de pied de versant – Céron dans la vallée de l'Urbise



Village de bord d'eau – Chambilly en bord de canal

ANALYSE DES ENTITÉS PAYSAGÈRES

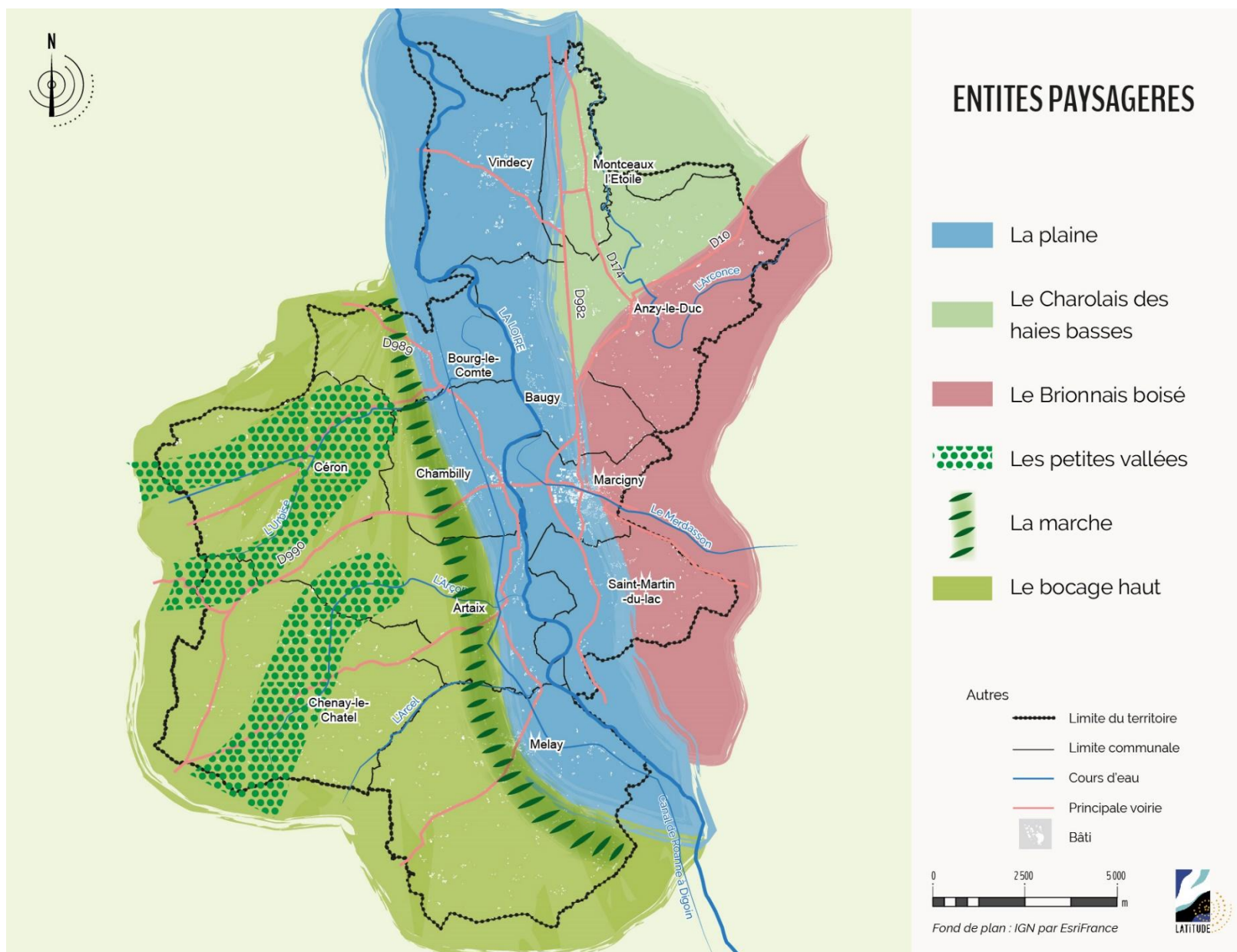
Les entités paysagères correspondent à des portions de territoire ayant des caractéristiques paysagères spécifiques. La délimitation de ces entités s'appuie sur des motifs qui découlent de l'analyse paysagère. Ces motifs déterminent des portions de paysages qui correspondent à des ambiances différentes.

Les entités paysagères s'affranchissent des limites communales et permettent de raisonner en termes d'ambiances.

Déterminer les entités paysagères du territoire permet de caractériser ce qui fait l'identité locale de chaque zone, d'en faire ressortir les atouts et les fragilités. Ce diagnostic permettra dans la suite de l'étude d'élaborer un zonage et un règlement qui puisse valoriser et préserver les paysages de la communauté de communes.

4 grandes entités paysagères se sont dégagées de l'analyse :

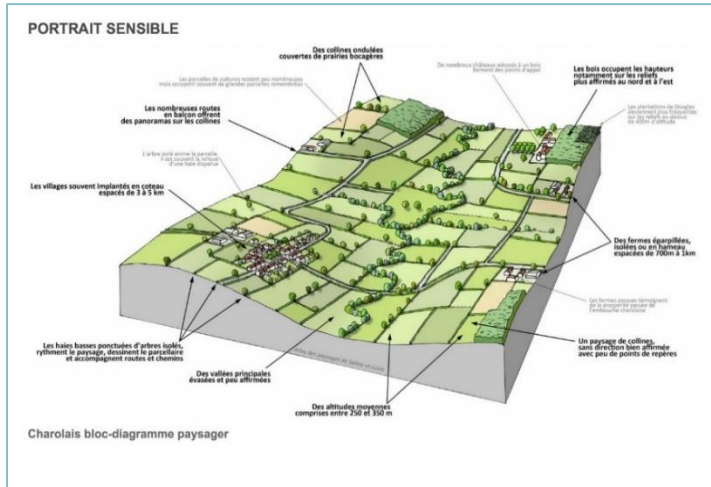
- Le Charolais des haies basses
- Le Brionnais boisé
- La plaine de la Loire
- Le bocage haut du Bourbonnais où l'on distingue des entités secondaires
 - La marche du relief au-dessus de la plaine
 - Les petites vallées intimes



Charolais : Anzy-le-Duc Nord, Baugy Nord-Est, Vindecy Est, Montceaux l'Etoile

Il s'agit de la partie Nord du territoire caractérisé par :

- Un vaste coteau où coule l'Arconce, qui domine la vallée de la Loire par une longue marche de relief.
- Un bocage omniprésent qui suit le relief, les routes et les chemins.
- Des arbres isolés en forme libre dans les prairies et dans les haies bocagères.
- Une rivière Arconce peu visible dans le paysage, souvent sans ripisylve sur ses berges.
- Des villages cossus.
- Un bâti traditionnellement éparpillé.
- Un cône de vue identitaire depuis Monceaux l'Etoile en direction de l'Est, vers le Charolais.
- Un impact paysager non négligeable des bâtiments d'activités à Vindecy (très peu de traitement des abords).



Bloc diagramme paysager – Atlas des Paysages de Saône et Loire



Vue sur les bords de la Loire et les collines du Bourbonnais en arrière-plan depuis Baugy



Un bocage de haies basses avec des arbres isolés qui donnent les verticales



Des villages patrimoniaux, comme Baugy avec des murets caractéristiques en pierres

Il s'agit d'une partie Est du territoire en croissant caractérisé par :

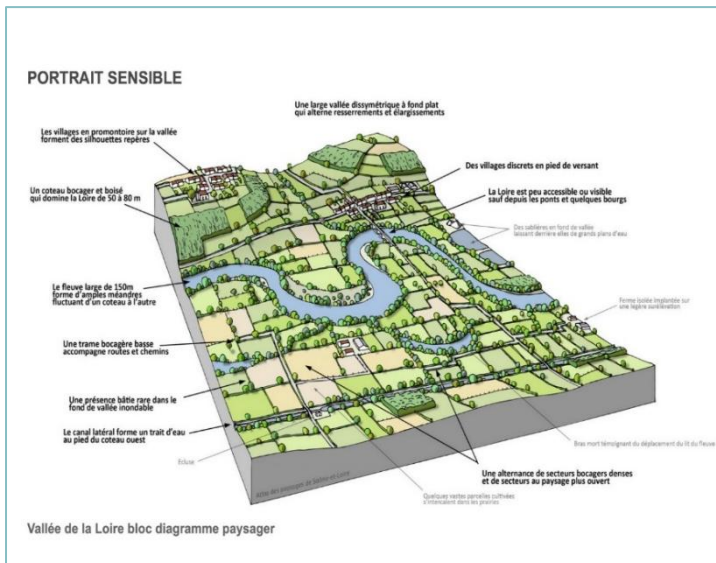


-
- A scenic view of a gravel road in a rural landscape. The road curves through green fields and hedges. On the right, there is a stone wall, a large evergreen tree, and a house with a red roof. The sky is blue with some clouds.

A photograph of a white cow standing in a green field. In the background, there is a hill with a castle or fortified building, surrounded by trees and a clear blue sky.

A gravel path leads from the bottom center towards the middle ground, flanked by dense green foliage and trees. On the right, a large, leafy tree dominates the foreground. The path curves slightly to the left. In the background, a rolling landscape of green fields and distant hills is visible under a bright blue sky with scattered white clouds. A thin power line runs diagonally across the upper left portion of the image.

17 



La vallée de la Loire : Marcigny Ouest, St Martin-du-Lac Ouest, Vindecy, Baugy Ouest

La vallée de la Loire occupe tout le milieu du territoire en une large trainée Nord/Sud. Cette section de la vallée est caractérisée par :

- Un vaste couloir à fond plat
- La Loire, fleuve discret qui sinue dans un paysage bocager semi-ouvert
- Des co-visions importantes de part et d'autre de la vallée
- Des côteaux plus ou moins affirmés sur les côtés
- Une majorité de villages de plaines, à l'exception de Marcigny, implantée à cheval sur les collines et la plaine
- La présence importante du bourg centre de Marcigny dans la vallée, mais avec peu de rapports à l'eau : le Merdasson est en partie souterrain et le bourg est à l'écart de la Loire.

D'avantage de cultures céréalières, dans des parcelles agrandies par le remembrement et les techniques agricoles

Bloc diagramme paysager – Atlas des Paysages de Saône et Loire



Vallée au large fond plat, maillée par les haies bocagères



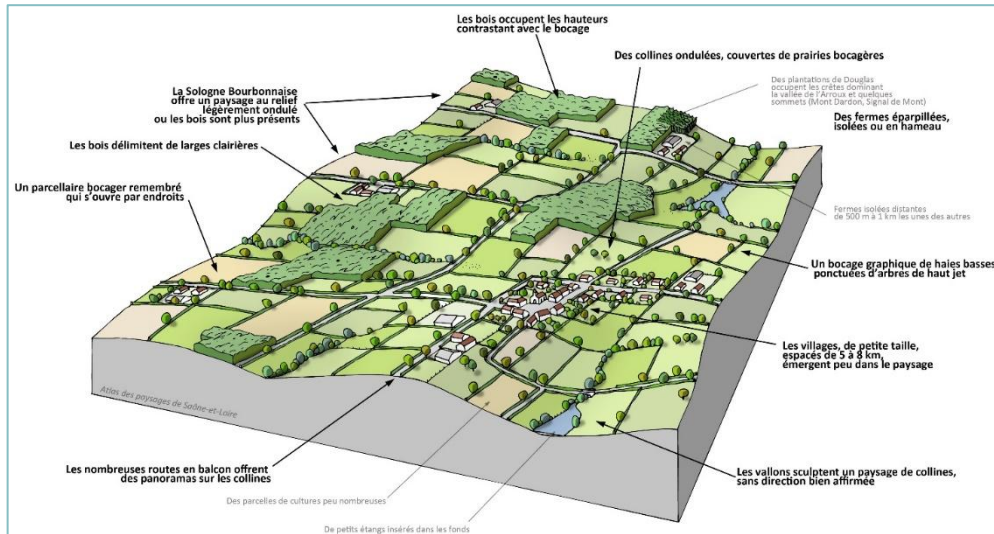
La Loire discrète



D'avantage de cultures céréalières dans des parcelles plus grandes que dans les collines



La marche du Bourbonnais : Bourg-le-Comte, Chambilly, Artaix, Melay



La vallée de la Loire est bordée à l'Ouest par un relief qui marque le début des collines du Bourbonnais.

- Une cassure de relief orientée Nord/Sud, bien visible entre la plaine et les collines
- Des vues étendues vers la Vallée de la Loire et les collines du Charolais-Brionnais
- Un bocage encore bien présent, mais une tendance à l'étalement des bourgs et au mitage dans les coteaux bien exposés au détriment du bocage
- Des zones boisées au sommet de la cassure de relief
- Une présence forte du canal de Roanne à Digoin situé en bas du relief
- Un patrimoine hydraulique riche (port, écluses, pont canal ...)
- L'implantation en promontoire de Bourg-le-Comte qui le rend particulièrement sensible aux impacts paysagers



Le bourg de Melay a tendance à s'étaler le long des axes. Les pavillons commencent à « miter » le bocage des collines.



Vues étendues depuis la marche du relief au-dessus de la vallée de la Loire



Routes des crêtes panoramiques, le paysage défile au-dessus de la vallée de la Loire

Les petites vallées intimes du Bourbonnais : Céron, Chenay-le-Châtel

Il s'agit de la succession des vallées orientées Ouest/Est, traversées par des rivières (l'Urbise, l'Arçon et l'Arcel), qui n'ont pas de vues directes sur la vallée de la Loire, contrairement au reste du territoire.

Elles sont caractérisées par :

- Un fond relativement étroit avec des versants qui limitent le regard
- Des co-visons importantes de versant à versant
- Des routes panoramiques sur les crêtes aux vues très étendues
- Un bocage bas aux haies basses ponctuées d'arbres isolées, avec une maille serrée
- Des villages de petite taille, bien préservés, implantés en pied de versant
- Des fermes éparpillées dans le bocage, bien intégrées dans le relief doux



Route entre Chenay-le-Châtel et Céron : on ne voit plus la vallée de la Loire



Bocage aux mailles serrées étagées dans le relief. Les fermes ponctuent le paysage



ANALYSE DES SÉQUENCES PAYSAGÈRES

L'étude des paysages par le biais des axes principaux permet de qualifier un certain nombre de **séquences aux ambiances marquées** (agraire, bocagère, centre bourg, commerciale ...) et de points importants de la commune (entrées de territoire, entrées de ville, route panoramique) qui sont des lieux d'identification du territoire.

La problématique des entrées rejoint celle des limites d'agglomération. En effet pour comprendre un paysage il faut pouvoir lire des limites franches entre les zones bâties (les agglomérations) et les zones non bâties (la campagne, les bois).

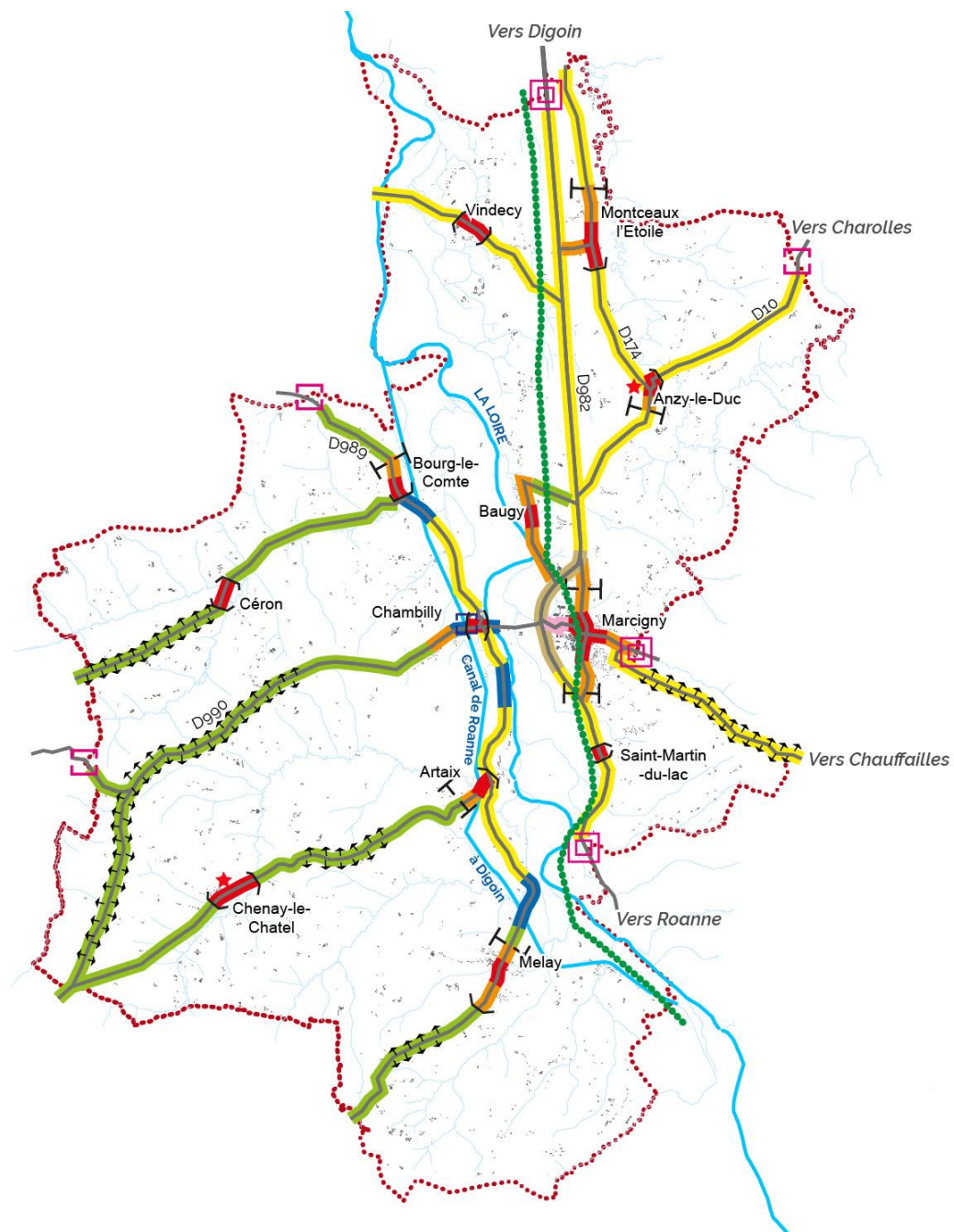
La qualité paysagère des entrées de bourg a eu plutôt tendance à se dégrader ces dernières années (zones commerciales peu qualitatives, habitat dispersé) et l'Etat est particulièrement attentif à l'étude de ces zones qui qualifient le paysage. On notera des **entrées qualitatives**, où l'on comprend bien où l'agglomération commence et finit, et des **entrées distendues** où des constructions (souvent commerciales mais aussi pavillonnaires) se sont installées « en pointillé » le long des axes principaux et brouillent la perception.

Dans la communauté de communes, la RD982 s'affirme comme la colonne vertébrale du territoire. On observe une majorité de séquences agraires et bocagères, qui reflètent bien l'ambiance globalement rurale. De nombreuses routes panoramiques permettent d'avoir des vues très étendues sur les paysages. Elles sont principalement situées sur les crêtes du Bourbonnais, mais la D8 qui va vers Chauffailles propose également de très belles vues sur la vallée de la Loire.

On distingue trois entrées majeures de territoire (au niveau de la RD982 et de la RD989 à Marcigny). Globalement, les entrées de bourg sont bien traitées, mais on observe une tendance à la dégradation dans les zones de mitage (marche du Bourbonnais) et de zones d'activités (entrée Ouest de Marcigny).

Le territoire bénéficie également d'axes de déplacement touristique en mode doux : le canal de Roanne à Digoïn et la voie verte qui a été aménagée à l'emplacement d'une ancienne voie ferrée, et qui sont autant d'axes de perception tranquille du paysage.





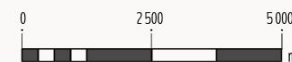
PAYSAGE TRAVERSE

- Entrée majeure du territoire
- Entrée du territoire
- Entrée fluviale du territoire
- Entrée de ville - village qualitative
- Entrée de ville - village distendue
- Route panoramique
- Voie verte

Les séquences

- Séquence agricole
- Séquence déviation
- Séquence bocagère
- Séquence pavillonnaire
- Séquence centre-bourg
- Séquence économique
- Séquence fluviale
- Séquence patrimoniale

- Autres
- Limite du territoire
 - Limite communale
 - Cours d'eau
 - Principale voirie
 - Bâti



Fond de plan : IGN par EsriFrance





Entrée de territoire majeure le long de la RD982 à St Martin-du-Lac, au niveau du Parc du Château de la Motte



Entrée de territoire secondaire sur la RD10 en provenance du Charolais avant de basculer dans la vallée de la Loire

3 entrées majeures de territoire

Il s'agit des entrées les plus fréquentées pour accéder à la communauté de communes. Ce sont des points potentiels où l'on peut installer des informations sur le territoire. La RD 982 qui traverse la communauté de communes du Nord au Sud peut être considérée comme un axe majeur. Deux entrées se situent donc sur cette route : au niveau de la commune de Montceaux-l'Etoile au Nord et de St Martin-du-lac au Sud. Cette dernière entrée est d'ailleurs particulièrement intéressante car elle a un fort caractère patrimonial. On longe le parc du Château de la Motte, avec de grands arbres de part et d'autre.

La troisième entrée majeure se situe à L'est de Marcigny le long de la RD8, en provenance de Chauffailles. Cet axe fréquenté a aussi l'intérêt d'offrir des vues panoramiques sur la Vallée de la Loire et une bonne partie du territoire.

4 entrées secondaires de territoire

Il s'agit des entrées qui correspondent aux trafics locaux et qui restent importantes pour l'image de marque et les informations du territoire. D'autant qu'on peut remarquer que la communauté de communes est bien desservie et que l'on y entre pratiquement par chaque entité paysagère. Ce qui permet d'avoir un panel des différents paysages. Il s'agit de :

- La RD10 en provenance de Charolles et du Charolais
- La RD989 en provenance des collines du Bourbonnais, dans une zone de bocage
- La RD990 en provenance des collines du Bourbonnais, sur une route de crête panoramique
- Le port de Chambilly sur le canal de Roanne à Digoin qui est aussi une entrée de territoire, mais orientée vers le tourisme

Les entrées de Bourgs



Entrée urbaine bien marquée à Vindecy au Sud

L'enjeu de la qualité des entrées de villes et villages est important car on constate depuis une cinquantaine d'années une dégradation constante du paysage de ces zones. C'est là que s'installent les activités commerciales sans qualités architecturales ainsi que les extensions urbaines mal maîtrisées.

Le territoire possède **des entrées de village de qualité**, avec des limites franches entre la campagne et l'espace bâti. Elles sont surtout situées dans les collines Bourbonnaises, là où le paysage est encore bien préservé.

Certains villages ont gardé une entrée bien constituée (avec souvent l'église et le clocher dans l'axe de vue) mais n'arrivent plus à maîtriser les autres entrées qui se distendent (Anzy-le Duc, Montceaux l'Etoile, Artaix ...).

Les entrées de villages deviennent plus **distendues** dans les zones où la pression urbaine se fait davantage sentir (les marches du Bourbonnais et la vallée de la Loire).

Cela peut être dû aux **constructions pavillonnaires dispersées** le long de l'axe principal qui se sont installées « hors » agglomération, souvent sous forme de poches de lotissements (comme autour de Melay et de Baugy par exemple). Des sections construites alternent avec des sections non construites (champs, prés, bois) et on a du mal à comprendre où l'on se trouve. Ces zones « entre deux » sont potentiellement des zones de vitesse pour les véhicules et le piéton ne se sent pas en sécurité. Les liaisons douces ne sont pas encouragées.

D'autres sections sont occupées par des **zones d'activités commerciales** qui présentent une architecture, des façades et clôtures peu qualitatives, des installations publicitaires disparates. Là aussi la voiture prédomine et n'encourage pas le piéton ou le cycliste. C'est le cas pour l'entrée Ouest de Marcigny qui pourrait gagner en qualités urbaines avec des aménagements d'abords.

Cette question de la **qualité des entrées** doit faire l'objet d'attention. Les entrées franches sont à préserver dans l'état. Cela n'empêche pas de les modifier s'il est nécessaire d'étendre l'agglomération, mais en réalisant des aménagements de qualification urbaine (organisation du bâti, éclairage, éventuellement trottoirs ...).

De même les entrées distendues peuvent être améliorées par des aménagements urbains (limitations de vitesse, éclairage, marquages au sol des voies piétonnes et cyclistes ...) et par une exigence de qualité des façades commerciales (architecture, disposition des enseignes, aménagement des abords, voies douces ...).



Entrée de village distendue au Sud de Melay. Les constructions pavillonnaires sont venues s'installer le long de la route sans organisation





Séquence agraire à Vindecy



Séquence bocagère à Chenay-le-Châtel



Séquence pavillonnaire à Melay – RD221

Les séquences agraires

Les zones de cultures et les prairies sont nombreuses dans le territoire. Les routes qui les traversent permettent d'apprécier le paysage rural avec son vocabulaire : prairies de pâtures ou de foin entourés de clôtures et/ou de haies, cultures, fermes, arbres en alignements ou en isolés ... Ces séquences permettent de distinguer clairement ce qui est cultivé de ce qui est bâti, et offrent des vues larges sur le paysage. On les trouve surtout dans la plaine de la Loire et dans les collines Est.

Les séquences agraires peuvent être perturbées par une trop grande présence de constructions souvent pavillonnaires hors les bourgs. La lisibilité des lieux se perd : campagne ou village ? De plus les vues sur le paysage sont en partie fermées.

Les séquences bocagères

Il s'agit de séquences agraires spécifiques, qui concentrent les éléments du bocage : prairies et cultures entourées de haies formant un maillage relativement serré. On les trouve principalement dans l'ouest, là où le bocage est le plus présent. Les petites routes traversent le bocage en s'inscrivant dans la même logique que les chemins, c'est-à-dire en douceur en suivant le relief et les cours d'eau.

Comme les séquences agraires, les séquences bocagères peuvent être perturbées par le mitage, mais aussi par la disparition des haies qui efface l'effet de « quadrillage du paysage ».

Les séquences pavillonnaires

Il s'agit des portions de routes bordées de maisons individuelles qui annoncent les centres bourgs plus denses. Ces zones peuvent faire partie de l'agglomération, avec des caractères urbains comme la continuité des clôtures, l'éclairage avec des candélabres, des trottoirs, des plantations d'alignements. Mais on les observe également en dehors des bourgs dans les zones d'extension le long des axes. Elles sont alors souvent « en pointillé », en alternance avec des champs, et sans caractères urbains.

Les séquences pavillonnaires sont souvent mal tenues par le bâti et peuvent être structurées par les alignements des clôtures, les implantations des maisons (sens des faitages), mais aussi par l'espace public (plantations, largeur des voies). Elles peuvent intégrer des zones non construites qui s'ouvrent en fenêtre sur le paysage. Ces séquences d'entrées de ville sont importantes car elles donnent une première image de l'agglomération.





Séquence centre-bourg à Céron



Séquence économique à Marcigny



Séquence « déviation » à Marcigny

Les séquences centre-bourg

Il s'agit de la traversée du centre-ville ou centre bourg. Le bâti historique est bien ordonné, avec des alignements. On y trouve les monuments (mairie, église, écoles ...) et des aménagements urbains (trottoirs, stationnements, éclairage, alignements d'arbres, places ...).

Ces séquences sont davantage traitées dans la partie du diagnostic sur les morphologies urbaines. Elles sont ici juste repérées sur la carte générale afin de bien qualifier le paysage traversé.

Les séquences économiques

Ces séquences correspondent aux zones d'activités commerciales et d'activités. Cette configuration s'observe principalement à l'entrée Ouest de Marcigny, le long de la RD989 et de la RD982.

La qualité des abords commerciaux n'a pas vraiment prise en compte et la façade commerciale n'est pas très qualitative. Les abords des bâtiments sont essentiellement enherbés, avec très peu de plantations arborées.

La séquence « déviation »

Elle concerne uniquement la RD982 qui contourne Marcigny par le Sud. Elle est un peu incongrue dans le paysage car elle a un fort caractère routier de « voie express » avec des barrières métalliques et des ponts en béton. Elle passe en partie entre des grands talus avec un effet de couloir qui ne dure heureusement pas longtemps. En venant du Nord, elle s'ouvre ensuite largement sur le paysage de la plaine de la Loire, avec de beaux abords plantés d'herbe et d'arbres.





Séquence fluviale à Chambilly à la traversée de la Loire



Route panoramique-RD221 vers l'Ouest



Cône de vue identitaire sur le Prieuré à Anzy-le-Duc-RD10

Les séquences fluviales

Le territoire est riche en cours d'eau (et le canal), mais ils sont relativement discrets, aussi il est important de souligner les moments où on peut les approcher et les voir. Ces séquences le long des grands axes concernent surtout les franchissements et passages le long de la Loire et du canal de Roanne à Digoin. L'eau a un grand pouvoir d'attraction et d'apaisement. Ce sont des moments de perception sensible du paysage à valoriser dans les parcours touristiques.

Les séquences patrimoniales

Il s'agit des moments où la route permet d'avoir une vue sur un monument comme le long de la RD174 où l'on aperçoit le prieuré d'Anzy-le-Duc. Ces séquences sont une des marques du territoire riche en patrimoine. Les repérer permet d'avoir une attention particulière en cas d'évolution du bâti ou d'autres projets d'aménagements des abords des routes et des monuments.

Les routes panoramiques

Elles sont nombreuses sur les crêtes des collines du Bourbonnais et permettent d'avoir des vues très étendues dans toutes les directions. Ces routes panoramiques sont intéressantes car elles forment un véritable réseau de perception du grand paysage. Elles sont fragiles car très exposées aux impacts de toutes modifications et peuvent être facilement « bouchées » par des constructions qui viendraient s'installer sur les bords. Ces routes sont des lieux de découverte du territoire à valoriser.

Les cônes de vues identitaires et les co-visions

Un certain nombre de vues ont été évoquées précédemment et repérées sur la carte d'analyse paysagère. Ces vues correspondent aux grands panoramas les plus représentatifs. Ce sont les lieux où l'on emmène les visiteurs quand on veut leur donner une idée des paysages de la région, on parle aussi de « carte postale ». Ces vues semblent immuables, et on ne s'aperçoit parfois qu'elles ont changées que lorsque l'aménagement (maison particulière, immeuble, bâti commercial ou agricole, terrassement ...) a été réalisé.

Il existe également de nombreuses co-visions de versant à versant ou de berge à berge comme les vues entre Bourg-le-Comte et Baugy, au-dessus de la vallée de la Loire.

Ces cônes de vues seront pris en compte au moment de la délimitation du zonage.



Haies basses associées à des bois.
Montceaux l'Etoile



Haies basses avec arbres isolés. Bourg-le-Comte



Cultures céréalières et talus dans la plaine

LA TRAME VERTE PAYSAGÈRE

L'inventaire de la trame verte intercommunale prend en compte différents types d'espaces : zones boisées, haies, zones cultivées, parcs et jardins privés et espaces publics au sens large (places, parkings plantés, squares ...), arbres remarquables. Le tout constitue un patrimoine végétal commun, dans sa diversité mais aussi dans sa fragilité (espaces privés, boisements non protégés).

Cette base doit pouvoir servir à la gestion et l'enrichissement du patrimoine végétal, la mise en réseau des espaces et leur protection.

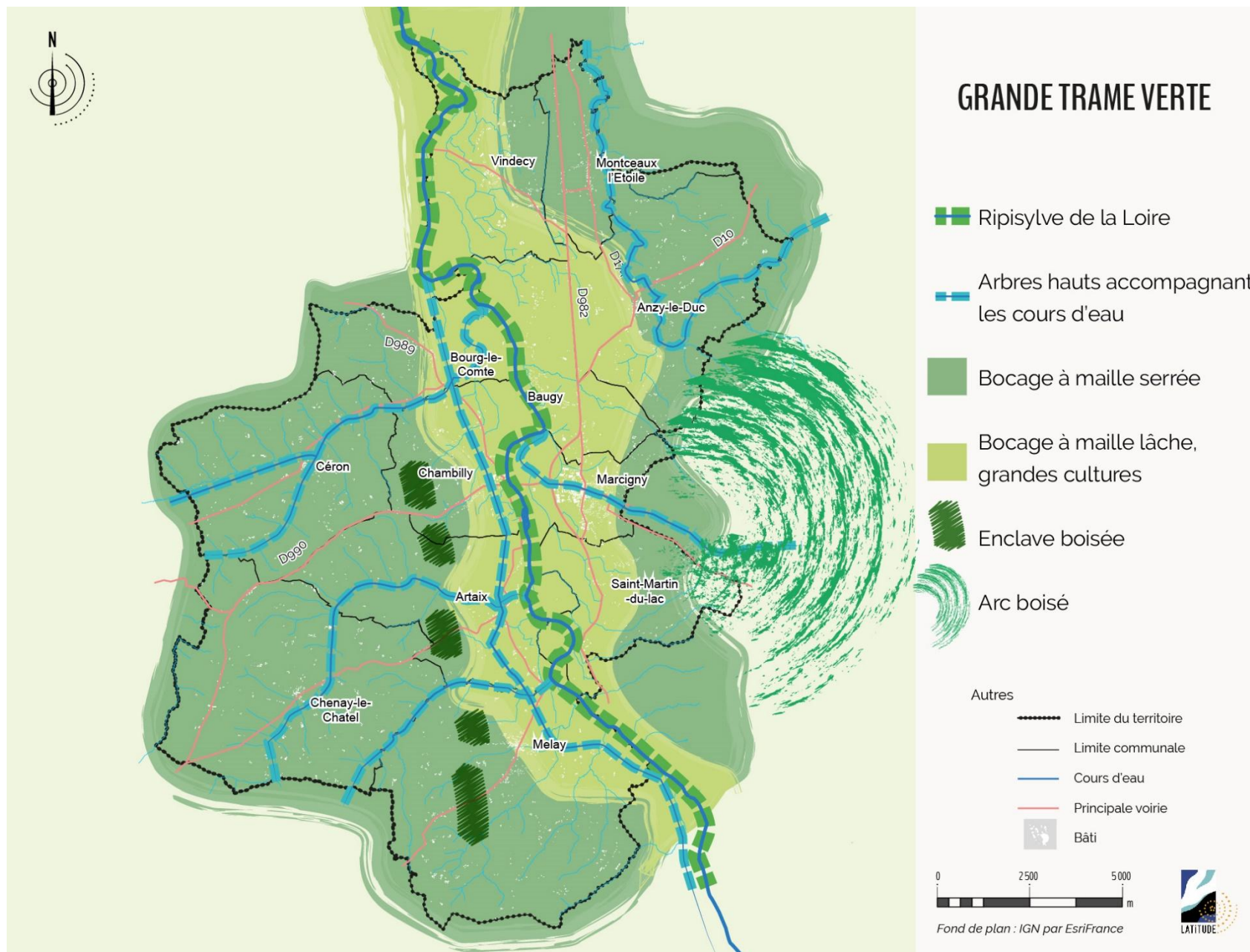
La grande trame verte

Comme on l'a vu précédemment, le territoire est d'ambiance rurale et possède de nombreux espaces verts travaillés par l'homme. La grande trame verte est constituée

- en grande partie du bocage dont on distingue deux sortes : le bocage à mailles lâches des cultures (dans la vallée de la Loire) et le bocage à mailles serrées des prairies (sur les collines)
- des enclaves boisées qui ponctuent les marches du Bourbonnais
- de l'arc boisé au-dessus de Marcigny qui termine les collines du Brionnais
- des ripisylves (forêts humides) le long des cours d'eau



Ripisylve le long de la Loire
à Baugy



Focus sur le bocage

La Direction Départementale des Territoires de Saône et Loire a publié une « Etude de l'évolution de la structure bocagère du Charolais Brionnais depuis 1950 ».

Cette étude montre bien la **valeur patrimoniale** et les **atouts environnementaux** des haies bocagères. Cependant elles sont en régression de 40% sur le territoire national depuis 1950. D'où l'importance de préserver, voire développer le réseau de haies bocagères du territoire.

Le rôle de la haie bocagère

- Clôture pour le bétail
- Abri pour le bétail
- Source de bois de chauffage
- Limite juridique

L'intérêt de la haie bocagère

- Protection des sols contre l'érosion
- Réservoir de biodiversité
- Effet brise-vent
- Diversité paysagère

Quelques raisons de la régression du bocage

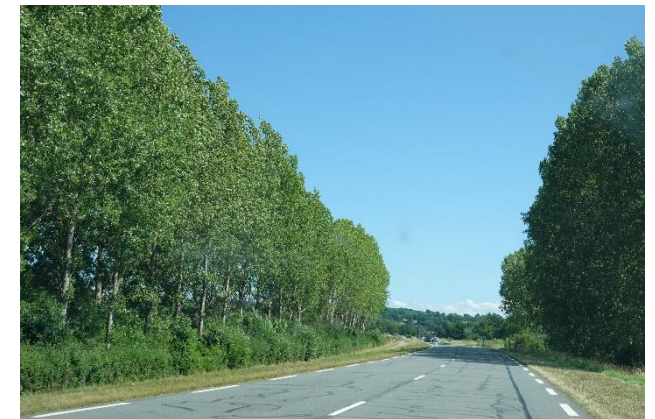
- Juridique : diminution des contraintes de conservation des haies dans les baux agricoles et effet des remembrements fonciers
- Techniques : généralisation de l'entretien mécanisé, moins de temps disponible, difficultés de l'entretien des haies hautes, remplacement par des clôtures en fil barbelé
- Culturelles : mauvaise image de la haie haute ressentie comme « négligée »



Arbres isolés dans les prairies et haies basses à Melay



Ripisylve le long de l'Urbise à Céron



Boisements à St Martin-du-Lac



Les trames vertes urbaines

La trame verte urbaine est constituée de tous les espaces verts potentiels d'une ville :

- alignements d'arbres
- jardins publics
- places plantées
- parkings, stationnements
- ensemble sportif, stade
- berges aménagées
- jardins partagés
- parcs privés
- ensemble conséquent de jardins privés

Pour compléter ce repérage on prend aussi en compte ce qui entoure l'agglomération : bois, haies, cultures ...

Cela permet d'étudier les îlots de fraîcheur, les continuités vertes dans l'espace bâti en lien avec l'extérieur. Ce repérage va servir à identifier les richesses du patrimoine végétal à préserver mais aussi les manques qui pourront être complétés dans le futur grâce à la programmation urbaine.

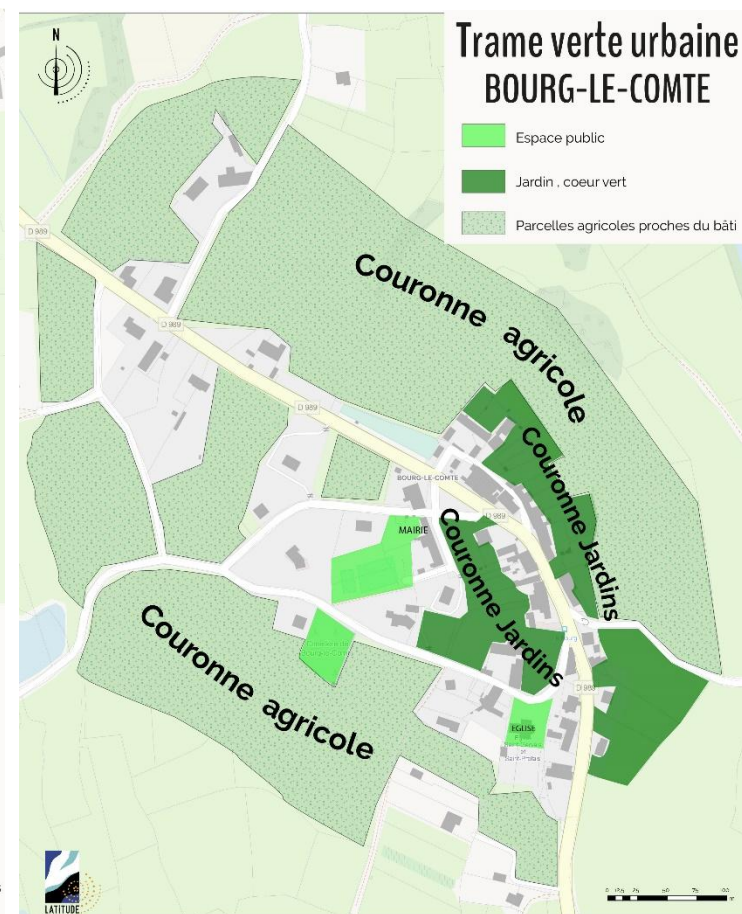
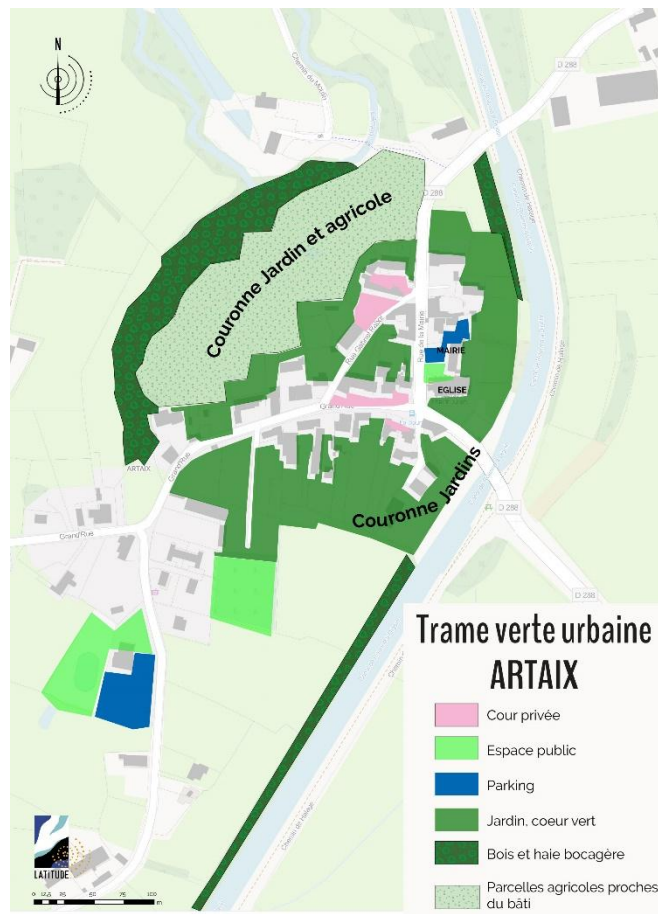
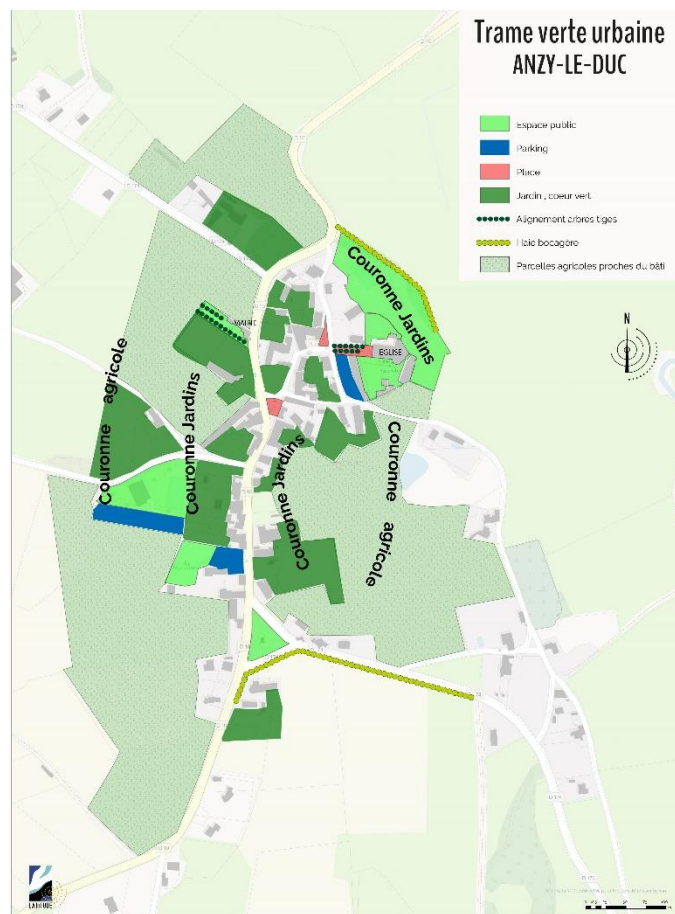
Il ne s'agit pas de tout interdire, mais la prise en compte de la trame verte dans les extensions/reconstructions des agglomérations permettra d'assurer un développement harmonieux qui respecte les silhouettes identitaires.

Un certain nombre d'agglomérations sont proches de la piste cyclable/voie verte et les liens potentiels avec cet équipement sont à valoriser ou construire.

L'étude de la trame verte urbaine a permis d'identifier plusieurs cas de figure :

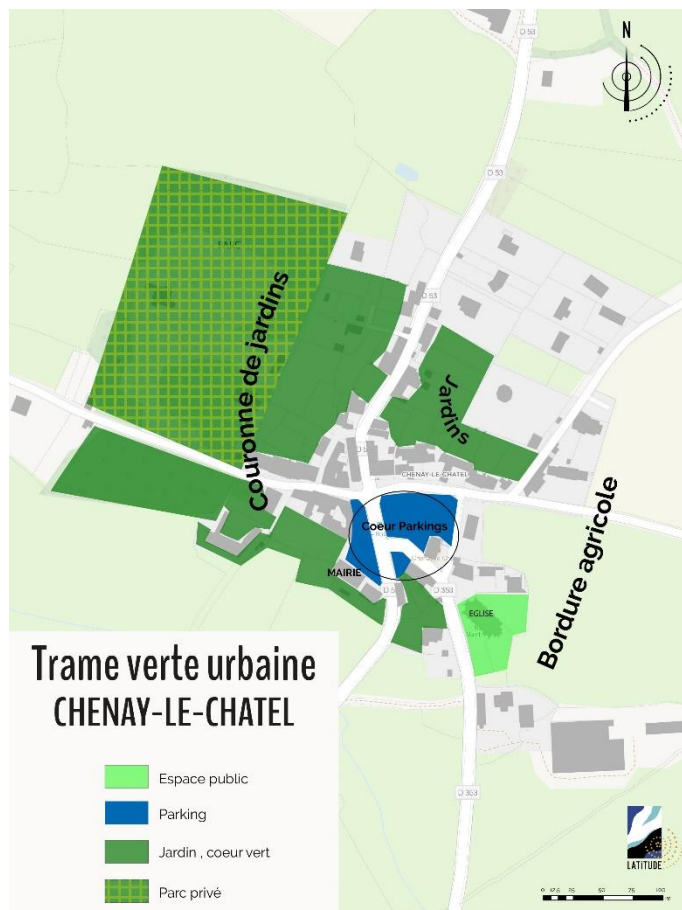
Les villages avec « couronne verte » : Anzy-le-Duc, Artaix, Bourg-le-Comte

Le centre est entouré de jardins, le plus souvent en bordure de l'espace agricole, qui font une couronne végétale qui met en scène les bâtiments.



Village « couronne verte » avec un cœur d'espace public : Chenay-le-Châtel

Le village a la particularité d'avoir un grand parc privé en bordure du centre qui lui assure une magnifique couronne verte, en continuité de jardins. Paradoxalement le centre bourg est occupé par des espaces publics plutôt minéraux.



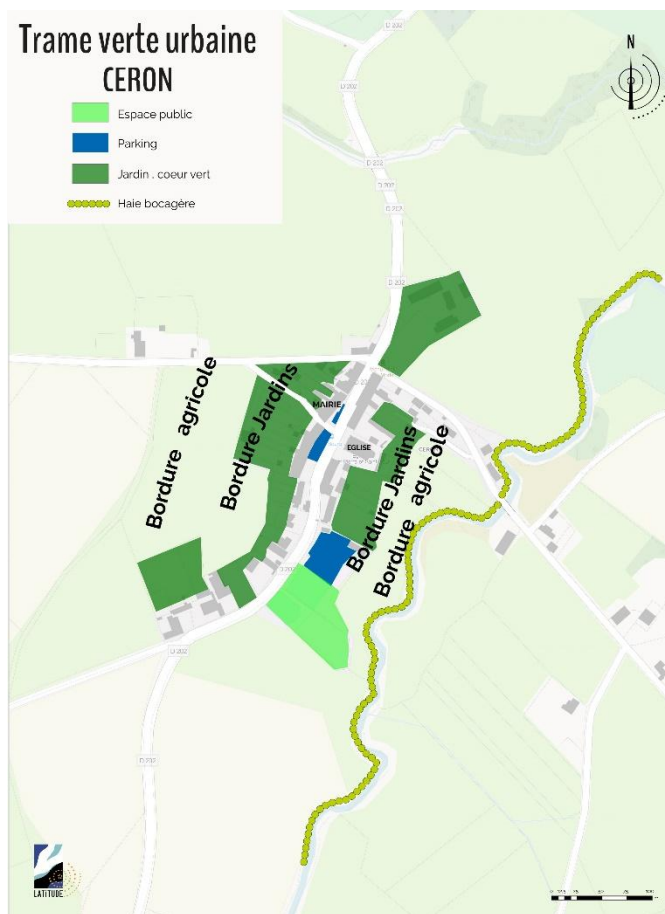
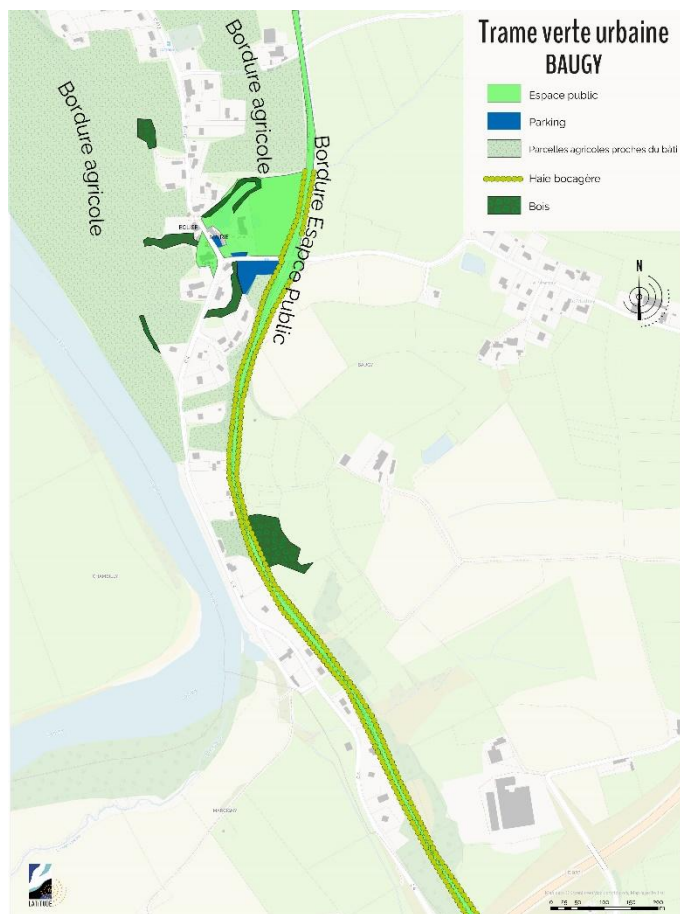
Depuis l'entrée Sud du village on perçoit bien l'importance de la couronne verte qui met en scène la silhouette de l'église et des beaux bâtiments anciens.

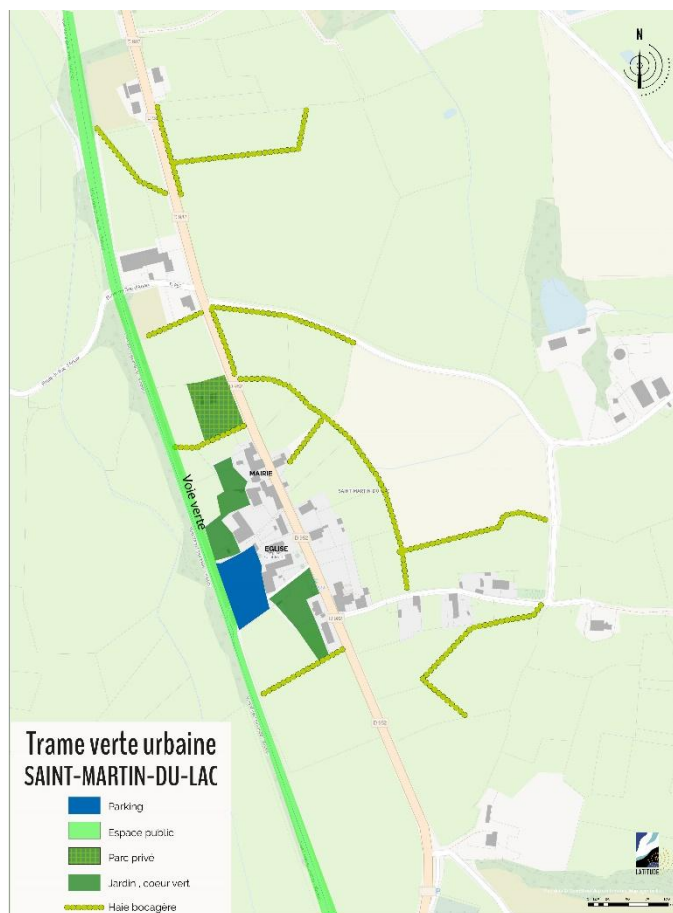
Le cœur du village est également constitué par plusieurs espaces publics.



Les villages avec « bordure verte » : Baugy, Céron, Montceaux-l'Etoile, St Martin-du-Lac

Il s'agit plutôt des « villages-rue » qui se sont développés en longueur le long d'un axe principal. La bordure verte peut être constituée de jardins et/ou de cultures.





Parc public à Baugy



Voie verte aménagée en bordure de St Martin-du-Lac



Chênes remarquables à Céron



Terrain de boules qui pourrait être un peu plus arboré à Montceaux l'Etoile



Les villages « éclatés » : Melay, Vindecy

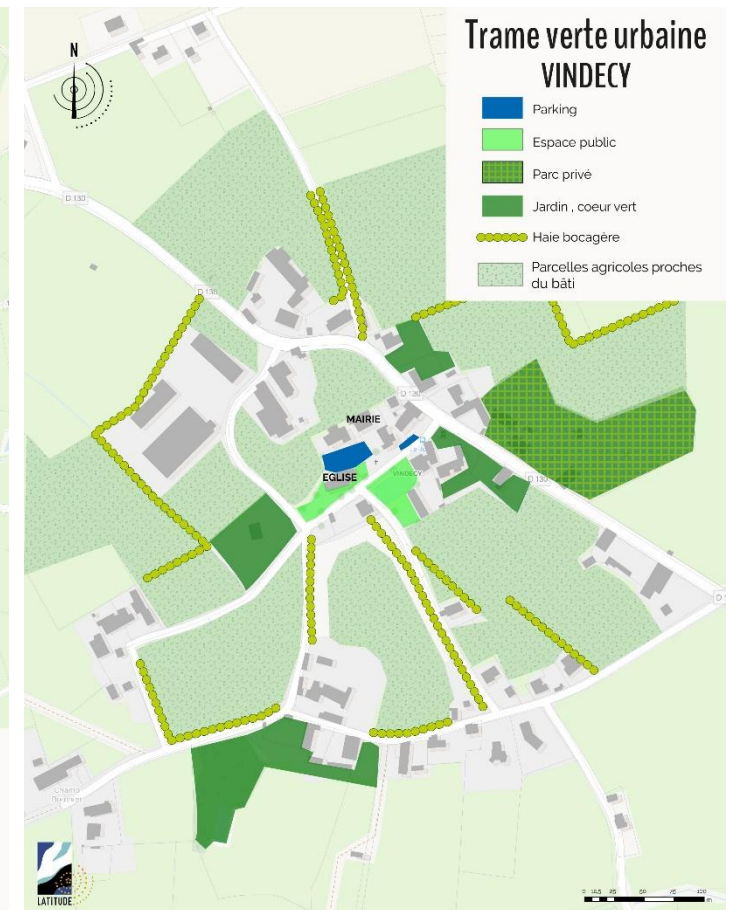
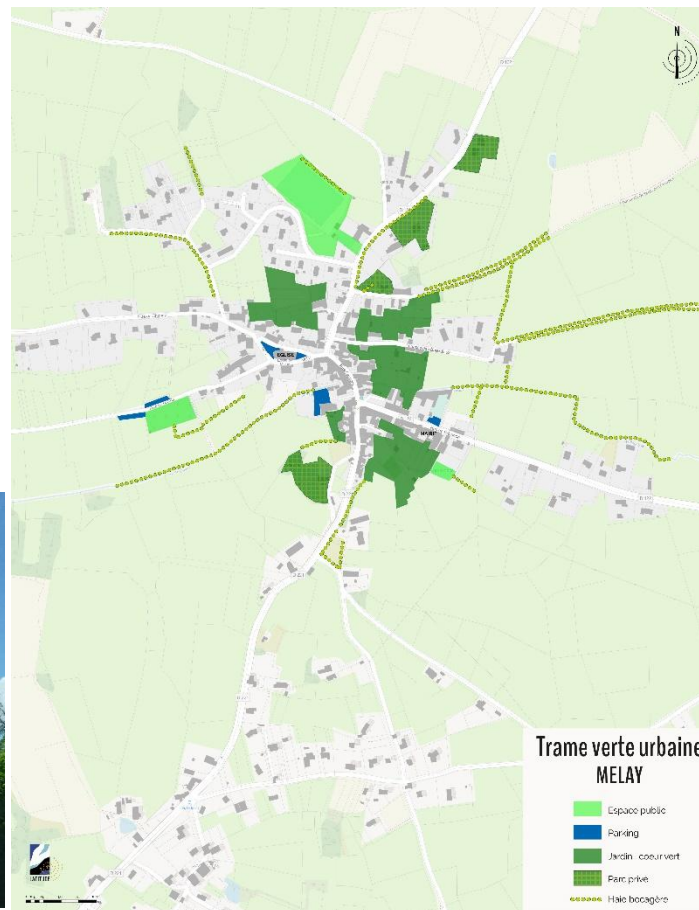
Les villages se sont développés en étoile le long des différents axes. Il reste de grandes enclaves de jardins ou de cultures entre les zones bâties. On voit dans le cas de Vindecy le potentiel des haies bocagères qui bordent les rues en convergeant vers le centre et qui permettent de faire un lien végétal entre les îlots bâtis. On sent bien également que Vindecy pourrait avoir un développement en « village couronne verte » de façon à mettre en scène le cœur bâti.



Grande enclave agricole à Melay



Murets et haies qui forment une trame à Vindecy



Les cas particuliers : Chambilly

Le village de Chambilly est situé entre la Loire et le canal de Roanne à Digoin. Il s'est développé à la fois en longueur le long des cours d'eau et en épaisseur dans l'espace entre la Loire et le Canal. On a ainsi une couronne de jardins, une façade/bordure de jardin côté Loire (souvent des « petits parcs de maisons bourgeoises ») et des bordures agricoles sur les côtés. A part les alignements le long du canal, la façade « verte » est peu aménagée.



Alignements d'arbres le long du canal



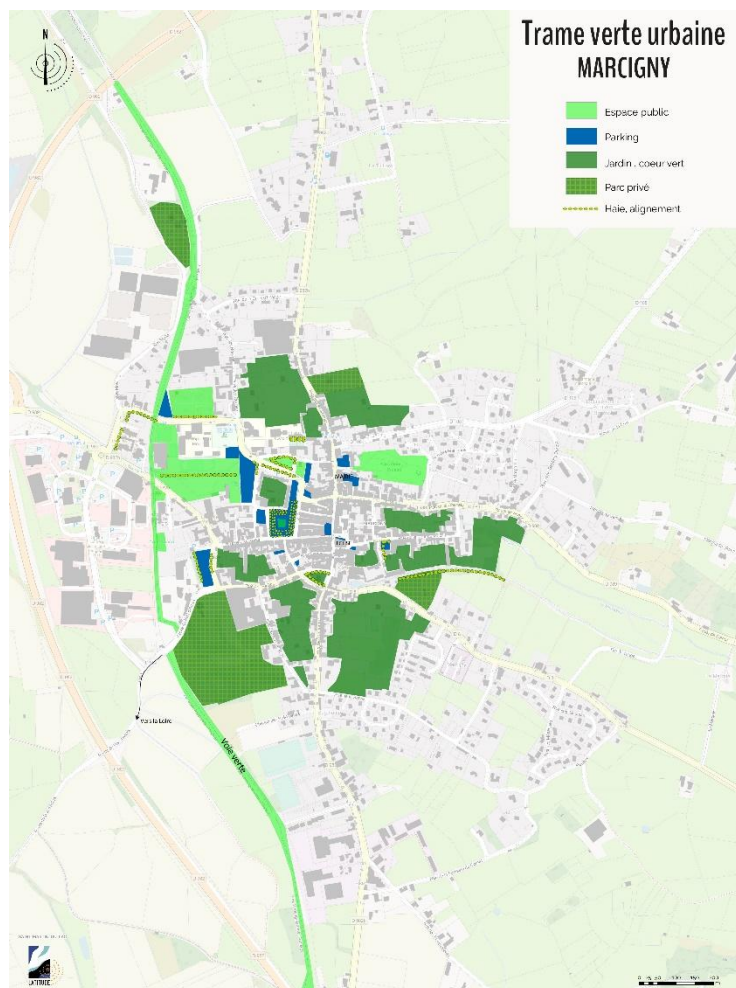
Aménagements récents dans le centre bourg



Façade jardins et eau côté Loire

Le cas de Marcigny, ville-centre

La ville de Marcigny possède un bon nombre d'espaces publics (places plantées, ancien parc privé devenu public) et est entourée d'une couronne de jardins. La partie Sud du centre est aussi marquée par la succession de belles demeures et leurs parcs dont les arbres participent fortement à la qualité paysagère urbaine. La voie verte passe à l'Ouest, à proximité du centre-ville. Cependant on constate que ces espaces verts pourraient être plus reliés entre eux dans une continuité d'espaces qui constituer une écologie urbaine plus dense.



Tilleuls taillés en rideau Place du Cours



Alignement de platanes Place du champ de Foire



Façade recouverte de vigne vierge



Jardins familiaux



Les points particuliers

L'insertion des bâtiments agricoles est un thème important dans cette région rurale. Globalement les bâtiments sont de taille raisonnable et sont bien intégrés au paysage. Cependant une certaine vigilance reste nécessaire par rapport aux volumes, implantations et matériaux utilisés : les matériaux naturels type bardage bois s'intègrent facilement, tandis que les bardages métalliques aux couleurs vives et parfois réfléchissantes se remarquent beaucoup. Ces dernières années, des bâtiments photovoltaïques sont apparus et parfois implantés en haut de crêtes ou à proximité immédiates de belles demeures et parcs (St martin du Lac). Ces implantations contribuent à dévaloriser le paysage. Il existe un enjeu fort à maîtriser leurs implantations.



Importance de l'impact des bardages des bâtiments (couleurs trop claires ou faussement naturelles)



Bâtiments implantés correctement mais la couleur verte des murs est une fausse bonne idée car elle n'est pas dans la gamme des couleurs locales.

Les bâtiments sont implantés dans le sens du relief et/ou dans le sens du faîtage des anciens bâtiments, les volumes sont bas et des haies de feuillus les accompagnent.



LE PATRIMOINE



LE PATRIMOINE

Le Porter A Connaissance (PAC) de l'Etat permet de passer en revue les différentes protections. Les parties entre guillemets sont des extraits du PAC.

« Au regard de l'évolution historique de la réglementation et de la législation en vigueur, il existe trois types de patrimoine, même si leur étude scientifique relève de méthodologie proche : les monuments historiques classés ou inscrits, les sites archéologiques, les édifices non protégés recensés et caractérisés par leur architecture dans le cadre d'un inventaire topographique communal.

Références : Articles L.341-1 et suivants du code de l'environnement et Article L.612-1 du code du patrimoine »

Patrimoine historique identifié dans le cadre de la candidature au patrimoine mondial de l'Unesco

« La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) introduit en son article 74 des dispositions relatives à la protection des biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien, un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre est élaboré conjointement par l'État et les collectivités territoriales concernées, pour le périmètre de ce bien et, le cas échéant, de sa zone tampon, puis arrêté par l'autorité administrative.

Le territoire est concerné par une candidature (non retenue) site UNESCO « Paysage culturel du Charolais-Brionnais »:

- 2018 : inscription du « paysage culturel de l'élevage bovin charolais » sur la liste indicative » de la France.
- 2019 : validation de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) par le Comité national des Biens français pour le patrimoine mondial (CNBFPM)
- 2020 (15 septembre) : validation du périmètre du Bien et de la zone tampon par le CNBFPM

Même si cette candidature a été refusée en 2025, la valeur du patrimoine brionnais charolais est bien présente sur le territoire bet constitue un enjeu de préservation important pour le territoire.





Ce patrimoine représente un enjeu d'excellence et d'attractivité (touristique, résidentielle) qui sous-entend une conservation des qualités reconnues du territoire, de ses paysages et de son patrimoine bâti.

Le centre de la commune de Marcigny ainsi qu'une grande partie de la commune d'Anzy-le-Duc sont situées dans ce qui était le périmètre du bien Unesco.

Les communes de Vindecy, Montceaux-l'Etoile, Baugy et Saint-Martin-du-Lac sont situées dans la zone tampon du bien.

Au sein de ce périmètre patrimonial (représenté sur la carte ci-après), le PLUi doit veiller notamment à la préservation des éléments structurants du paysage, en particulier le bocage, et à la protection et la mise en valeur des points de vue, à la préservation du caractère du patrimoine bâti historique et recherchera une qualité architecturale des nouvelles constructions.

Archéologie

« Références :

- Loi n° 2004-804 du 9 août 2004 relative au soutien à la consommation et à l'investissement
- Article L.522-1 du code du patrimoine

Mission de service public, l'archéologie préventive a pour objet d'assurer la détection, la conservation ou la sauvegarde des éléments du patrimoine archéologique affectés par des travaux d'aménagement ou susceptibles de l'être. En outre, l'État dresse une carte archéologique nationale qui rassemble et ordonne pour l'ensemble du territoire français les données archéologiques disponibles. »



Anzy-le-Duc - Priuré



Il est important de rappeler que :

En application des articles L.531-14 et R.531-1 et suivants du code du patrimoine, les découvertes de vestiges archéologiques faites fortuitement à l'occasion de travaux ou d'un fait quelconque, doivent immédiatement être signalées au maire de la commune, lequel prévient la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche-Comté – Service régional de l'archéologie.

L'article R.523-1 du code du patrimoine prévoit que les opérations d'aménagement, de construction d'ouvrages ou de travaux qui, en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur importance affectent ou sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ne peuvent être entreprises que dans le respect des mesures de détection et, le cas échéant, de conservation et de sauvegarde par l'étude scientifique ainsi que des demandes de modification de la consistance des opérations.

Conformément à l'article R.523-8 du même code, les autorités compétentes pour autoriser les aménagements, ouvrages ou travaux [...] peuvent décider de saisir le préfet de région en se fondant sur les éléments de localisation du patrimoine archéologique dont elles ont connaissance. »

« Des arrêtés préfectoraux portant délimitation de zonage archéologique ont été émis au titre de l'article L.522-5 du code du patrimoine. Ils définissent une ou plusieurs zones où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation. Ces projets doivent faire l'objet d'une saisine préalable du préfet de région. »

Patrimoine bâti et naturel protégé

« Références : Articles L.611-1 et suivants du code du patrimoine et Articles L.341-1 à L.341-22 du code de l'environnement

Les espaces protégés sont des ensembles urbains ou paysagers remarquables par leur intérêt patrimonial au sens culturel du terme, notamment aux titres de l'Histoire, de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage, de l'archéologie.

Ils peuvent être de 3 types :

- Sites classés ou inscrits
- Abords des monuments historiques
- Sites patrimoniaux remarquables (SPR) »





Anzy-le-Duc - Prieuré



Baugy - Eglise



Montceaux l'Etoile - Eglise

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés...

L'inscription, elle, est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

Cette mesure entraîne pour les maîtres d'ouvrages l'obligation d'informer l'administration de tous projets de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site, quatre mois au moins avant le début de ces travaux. L'Architecte des bâtiments de France émet un avis simple et qui peut être tacite sur les projets de construction, et un accord exprès sur les projets de démolition (R*425-18 code de l'urbanisme).

La Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) peut être consultée dans tous les cas.

En site classé, toute modification de l'état ou l'aspect du site est soumise à autorisation spéciale, délivrée, en fonction de la nature des travaux, soit par le ministre chargé des sites après avis de la CDNPS voire de la Commission supérieure, soit par le préfet du département qui peut saisir la CDNPS mais doit recueillir l'avis de l'Architecte des bâtiments de France.

Le territoire est concerné par un site inscrit à Anzy-le-Duc : « Abords de l'Eglise d'Anzy-le-Duc et vallée » dont le périmètre figure sur la carte ci-après.

ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS OU INSCRITS

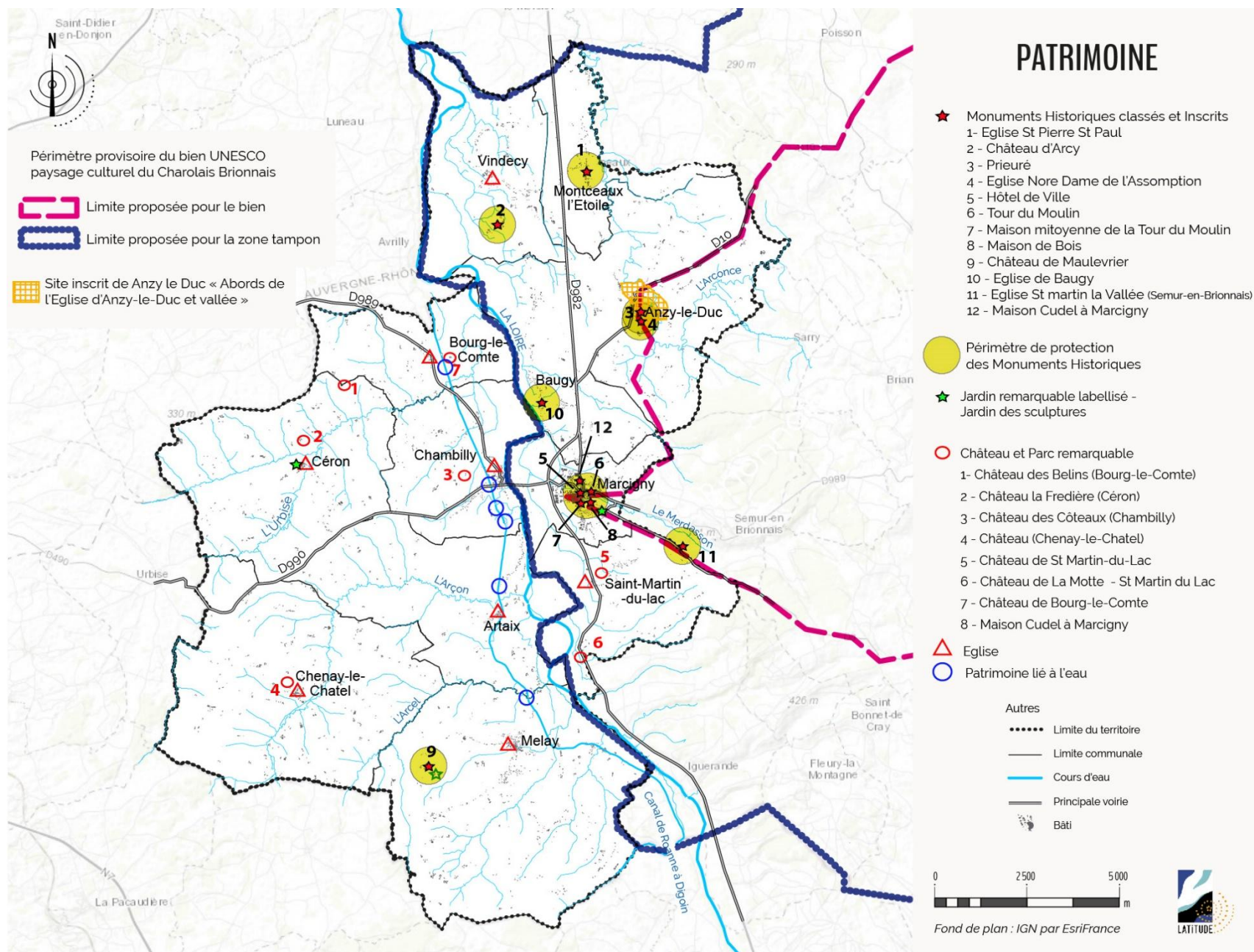
Références : articles L.621-30 et suivants du code du patrimoine

Par défaut « la protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, visible du monument historique ou visible en même temps que lui et situé à moins de 500 mètres de celui-ci ».

Le territoire possède **5 Monuments Historiques Classés** :

- Marcigny - Tour du Moulin - Classement par arrêté du 2 décembre 1909 - Propriété communale
- Anzy-le-Duc
 - **Notre Dame de l'Assomption** - classement par arrêté du 10 septembre 1851 - Propriété communale
 - **Prieuré** - Classement 04-05-1922 / 30-01-1992 - Propriété privée Construction 12e, 4e quart, 16e 1er quart, 17e siècle







Marcigny - Tour du Moulin



Marcigny - Maison à pans de Bois



Marcigny - Hôtel de Ville

- Montceau l'Etoile – **Eglise St pierre St Paul** – Classement par arrêté du 16 novembre 1893. Propriété communale. 13^{ème} siècle.
- Baugy – **Eglise** – Classement par arrêté du 22 octobre 1913

Le territoire possède 7 Monuments Inscrits :

- Marcigny
 - **Hôtel de Ville** - inscription par arrêté du 21 septembre 1981 – 18^{ème} siècle Architecte Edmé VERNIQUET. Elément protégé : Les façades et les toitures sur rue et sur cour à l'exclusion des ailes et des dépendances. L'escalier avec sa rampe en fer forgé. Le décor du salon au premier étage (cad. AK 435). Propriété communale - 9 rue du Général de Gaule.
 - **Eglise St Nicolas** - inscription par arrêté du 29 octobre 1926 – 12^{ème} siècle- Elément protégé : la façade. 52 rue du général de Gaule- Propriété communale
 - **Maison de Bois** : inscription par arrêté du 17 avril 1931 – 15^{ème} siècle- Elément protégé : maison de Bois. 2 Impasse de la Boucherie. Propriété privée
 - **Maison mitoyenne de la Tour du Moulin** - inscription par arrêté du 17 avril 1931 – 12^{ème} siècle - Sculptures encastrées autrefois dans la façade de l'écurie de l'hôtel de la Paix - 2 rue des Dames – Propriété privée
 - **Maison Cudel de Montcolon** – Partiellement inscrit – 05-01-1955 – Façades et toitures
- Melay
 - **Château de Maulévrier** - inscription par arrêté du 24 janvier 1991 – 16^{ème} siècle - tournant et porte à claire-voie du 16^e siècle (cad. L 27, 28, 299) Propriété privé
- Vindecy
 - **Château d'Arcy** - inscription par arrêté du 27 juin 1983 – 15^e/17^{ème} siècle - Eléments protégés : Les façades et les toitures des deux bâtiments d'entrée avec leur tour ; le portail d'entrée entre ces deux bâtiments ; les façades et les toitures du corps de logis, de l'aile en retour et de la tour (cad. C 497, 500, 529) ; Propriété privé.

Il faut noter la présence de sites clunisiens : Eglise St Point de Baugy, et prieuré de la Ste Trinité à Marcigny.



JARDINS REMARQUABLES

Le territoire possède plusieurs jardins remarquables :

- **Le jardin des Sculptures (Marcigny)**

« Création en 2001 - Jardin d'agrément style anglais comportant de nombreuses variétés d'arbres, arbustes et vivaces recherchés pour leur caractère ornemental et leur attrait saisonnier. Il constitue un ensemble avec la Maison d'Art, le pavillon d'exposition et une maisonnette de vigne qui fait le charme de ce lieu récréatif. L'ambiance spacieuse aménagée autour de plantes remarquables, rares ou de collection met en valeur des sculptures d'artistes de renom, internationaux et régionaux, exposés en alternance. Les œuvres en pierre, grès, verre et montages sur métal lovés dans cet écrin verdoyant relèvent de courants plastiques divers : figuration, art moderne, réalisme, art insolite, animalier. La Maison d'Art attenante, demeure du peintre Hartlib Rex (1936-2009) se visite sur rendez-vous.

- **Le jardin des Soussilanges (Céron)**

Création en 2003 sur 5 000m². Le jardin est privé.



Patrimoine bâti et naturel non protégé

CHATEAUX ET MAISONS BOURGEOISES AVEC PARCS

Le territoire possède de nombreux châteaux avec des parcs arborés remarquables qui ne sont pas protégés à ce jour. Les parcs bénéficient parfois d'une protection Espaces Boisés Classés (EBC) quand il existe un document d'urbanisme.

- **Bourg le Comte**

- Château des Belins
- Château Le bas de Bouis

- **Céron** – Château La Frédière

- **Chambilly** – Château des Côteaux

- **Chenay le Châtel** – Château

- **Marcigny** : de nombreuses belles demeures et leurs parcs sont présentes dans le centre historique et particulièrement le long de l'axe rue Général de Gaulle /rue de Borchamp.



- St Martin du Lac

- Château (Les Gardes)
- Château de La Motte (limite communale Iguerande)



Céron – Belle demeure ancienne accompagnée de grands Chênes



Céron – Château la Frédière



Monteaux l'Etoile – Plantations d'alignement à La Chassagne



Marcigny – Belle demeure avec cèdre remarquable



PATRIMOINE LIE A L'EAU



Le canal de Roanne à Digoin



Ecluse du canal à Chambilly

Le canal de Roanne à Digoin est un des très nombreux canaux inscrits dans le « plan Becquey » défini par les lois du 5 août 1821 et 14 août 1822 proposé par le directeur général des Ponts et Chaussées et des Mines Louis Becquey. Le but du canal est de suppléer à l'insuffisance de la Loire face à la demande croissante de l'industrie en plein essor (c'est la Révolution industrielle). Sa deuxième fonction est de contribuer à l'alimentation en eau du canal latéral à la Loire.

Les travaux débutent en 1832, et le canal est ouvert en 1838, en même temps que le canal latéral à la Loire.

Le canal est financé par la Compagnie Franco-Suisse composée de financiers roannais et genevois. Son siège est à la banque Devillaine, près du carrefour Helvétique qui tire son nom de cette compagnie. Le bâtiment de la banque deviendra par la suite la sous-préfecture de Roanne.

L'ingénieur chargé des travaux du canal est Louis Marie Hyacinthe Pascal, quoique la conception de l'ensemble soit fréquemment attribuée à Pierre Benoît Joseph de Varaigne, concepteur du pont de Loire à Roanne.

Il comporte alors treize écluses de 31 m sur 5,2 m. Son mouillage est de 1,6 m pour accueillir des bateaux enfonçant 1,2 m, sa hauteur libre sous ouvrages est de 3 m. Les bateaux peuvent porter jusqu'à 150 tonnes. C'est le « gabarit Becquey ».

Un barrage est établi sur la Loire, à Roanne, afin d'en relever le niveau pour alimenter le canal par un passage entre eux deux, le « linquet ». Ce premier barrage est emporté par la crue de 1846, et remplacé aussitôt par un autre, bien plus en aval, composé d'un déversoir fixe en oblique, et d'une passe navigable mobile à aiguilles de 70 m de large.

En 1863, le canal est racheté par l'État qui entreprend de grands travaux de transformation pour le rendre plus compétitif par rapport à la voie ferrée déjà très agressive.

Entre 1890 et 1905, le canal est mis au gabarit Freycinet. Les écluses sont ramenées au nombre de dix, aux dimensions de 39 m sur 5,2 m. Trois groupes de deux écluses très rapprochées sont transformés en écluses de haute chute, les trois mentionnées plus haut. Le mouillage est porté à 2,2 m, la hauteur libre à 3,5 m. Les bateaux peuvent porter 250 tonnes, et parfois même 280. La chute de Bourg-le-Comte fait 7.19m (écluse n°7) et celle d'Artaix 6m (écluse n°4).





Anzy-le-Duc - Ancien lavoir du Cray



Marcigny – Lavoir le long du Cruzelier

L'ingénieur chargé de ces travaux est Léonce-Abel Mazoyer (* 1846 - † 1910), auteur du pont-canal de Briare. Il est secondé par l'ingénieur ordinaire Lesierre.

En 1909, le barrage de 1846 est remplacé par un troisième ouvrage, un peu plus en amont, entièrement mobile. Ce barrage est modernisé en 1939, puis restauré à partir de début 2005.

Le fret était une fonction essentielle du canal, vu ici dans l'entre-deux-guerres.

L'apogée du transport sur ce canal se situe en 1917. Elle correspond à la mise en chantier de l'arsenal de Roanne, qui disposera de son propre port sur le canal, avec pont mobile. Néanmoins, la chute de son fret ne sera dramatique qu'à partir des années 1960 et surtout 1970. On parle même de le couvrir en partie pour en faire une voie rapide.

En juin 1992, la CCI de Roanne décide l'arrêt de l'exploitation commerciale du port de Roanne. La navigation de plaisance a déjà pris le relais. Dès lors, le port de Roanne commence à être réaménagé pour cet usage.

Le canal est géré et entretenu par la DDT de la Nièvre, subdivision de Decize. Il est à cheval, pour un tiers chacun, sur trois départements, la Loire, la Saône-et-Loire et l'Allier qui appartiennent à deux régions différentes : Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté, ce qui ne va pas dans le sens d'une simplification de sa gestion.

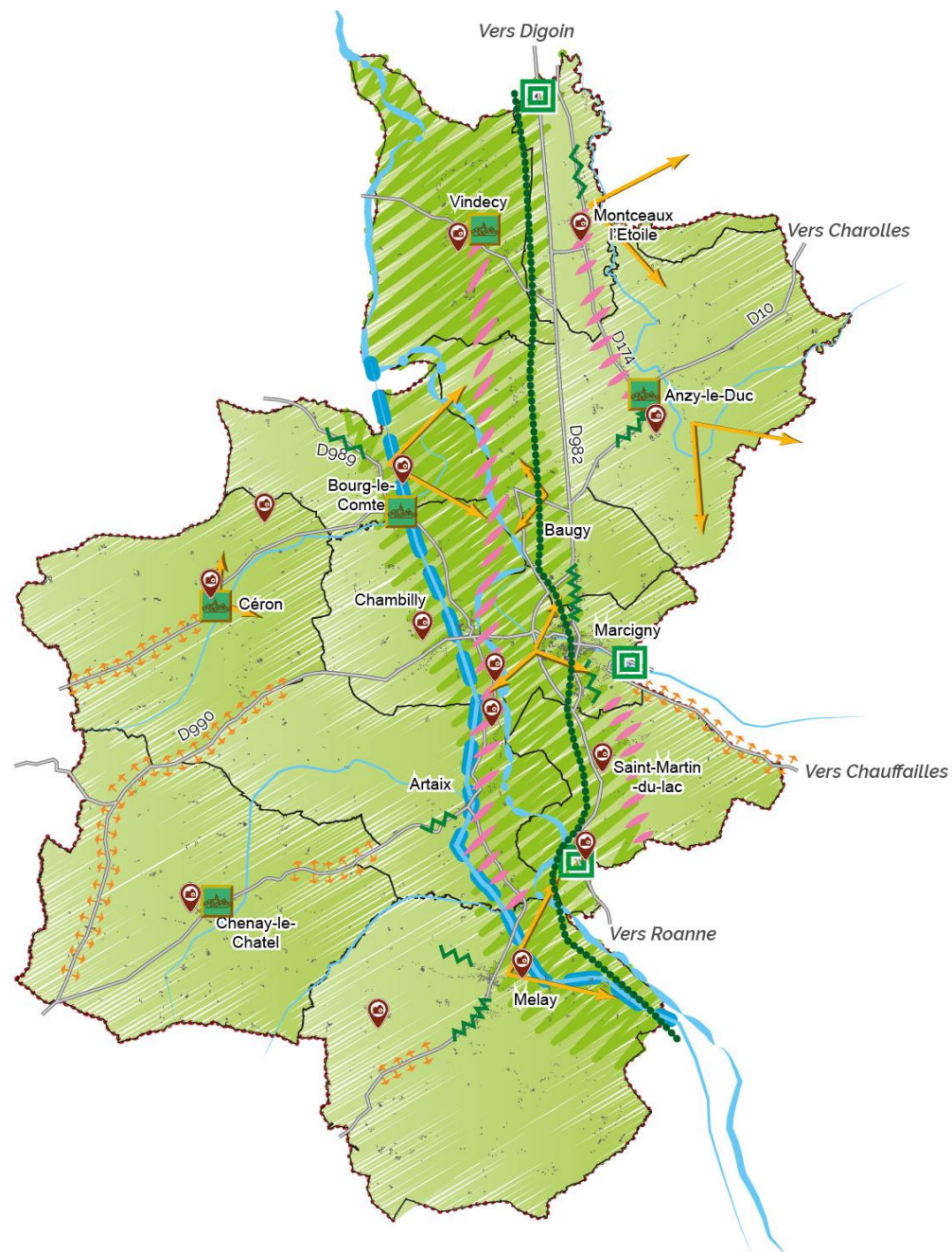
Il appartient encore aux Voies navigables de France, c'est-à-dire à l'État. Mais sa vente aux collectivités locales est envisagée dans le cadre de la mise en place d'un « réseau régional » dévolu au tourisme.

(Source : Wikipédia)

L'élément le plus remarquable du canal sur le territoire est le pont canal.

Autre patrimoine bâti lié à l'eau

Le territoire possède également des lavoirs le long des rivières, comme le lavoir du Cray à Anzy-le-Duc et le lavoir le long du Merdasson à Marcigny.

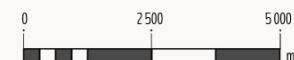


ENJEUX PAYSAGE ET PATRIMOINE

-  Préserver et entretenir un paysage bocager de qualité
-  Préserver et valoriser les cônes de vues et les routes panoramiques
-  Limiter la tendance au mitage des premiers reliefs au dessus de la plaine de la Loire
-  Préserver les silhouettes des villages, en particulier les plus sensibles
-  Requalifier les entrées de bourg et village distendues
-  Valoriser les entrées de territoire
-  Préserver les châteaux, belles demeures, parcs et arbres remarquables
-  Valorisation du paysage bocager de la plaine de la Loire depuis les grands axes de perception »
-  Valoriser le canal de Roanne à Digoin et son patrimoine
-  Voie verte

Autres

-  Limite du territoire
-  Limite communale
-  Cours d'eau
-  Principale voirie
-  Bâti



Fond de plan : IGN par EsriFrance



SYNTHÈSE DES ENJEUX – LE CONTEXTE PAYSAGER

●●● Le paysage et le patrimoine sont deux atouts forts pour le territoire de la Communauté de Communes de Marcigny qu'il faut protéger et valoriser.



Points forts

Un paysage bocager encore bien préservé.

Un territoire très riche en patrimoine, dont des bâtiments emblématiques comme le prieuré d'Anzy-le-Duc.

Des reliefs qui permettent d'avoir des paysages aux ambiances variées.

Des points hauts comme les routes de crêtes et le promontoire de Bourg-le-Comte.

Des villages aux silhouettes bien caractéristiques.

Des voies d'eau remarquables et navigables comme le canal de Roanne à Digoin et la Loire.



Points de vigilance

Une pression urbaine qui se fait sentir sur les marches du Bourbonnais et dans la plaine de la Loire, avec une tendance au mitage et aux constructions en extension hors des bourgs.

Une perte de qualité paysagère des entrées de ville dans la plaine de la Loire et les pentes qui l'entoure.

Des zones commerciales et zones d'activités qui se développent avec peu d'attention à la qualité paysagère des abords et à l'architecture.



Enjeux

Préserver et entretenir le paysage bocager remarquable.

Préserver et valoriser les cônes de vues et les routes panoramiques.

Valoriser le paysage bocager depuis les grands axes de perception.

Limiter la tendance au mitage des premiers reliefs au-dessus de la plaine de la Loire.

Préserver les silhouettes de villages, en particulier les plus sensibles.

Requalifier les entrées de bourgs et villages distendues.

Préserver les châteaux, belles demeures, parcs et arbres remarquables (en particulier dans l'espace urbain de Marcigny).

Préserver le patrimoine Brionnais Charolais

Valoriser le canal et son patrimoine.